

**REVUE D'HISTOIRE
DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. DESCHAMPS et
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université de Paris

A. DUBOIS
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université de Poitiers

Secrétaire de rédaction : EDGARD DEPITRE
Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille

Secrétaire adjoint : H. VOUTERS, Docteur en Droit

**PREMIÈRE ANNÉE
1908**

PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER

68, RUE MAZARINE, 68

1908

c'est sans doute qu'elle se heurte à des obstacles qu'il serait urgent d'aplanir. Il n'existe jusqu'à présent aucun organe spécial pour stimuler, faciliter et grouper les efforts. Il est, en outre, difficile et coûteux de réunir les sources; certaines, devenues très rares, devraient être réimprimées, les unes en entier, les autres par extraits; d'autres, encore inédites, devraient être publiées; ces dernières nous révéleraient chez certains penseurs, auteurs de *Mémoires*, donneurs d'*Avis*, passionnés souvent pour le bien public et désintéressés, des états d'esprit, des nuances et des audaces de pensée que nous ne soupçonnons pas, qui nous étonneraient et qui nous expliqueraient bien des choses; qui nous expliqueraient la genèse de théories, même de transformations sociales, résultats du labeur souterrain d'obscurs écrivains que la gloire n'a pas récompensés, qui même parfois ont travaillé pour la gloire d'autres doués de plus de talent mais non de plus d'originalité d'esprit.

Ce sont ces considérations qui nous ont amenés à créer la *Revue d'Histoire des Doctrines Économiques et Sociales*. Articles originaux, réimpression de textes et notamment de passages extraits d'œuvres qui, pour des raisons diverses, ne peuvent être intégralement reproduites en volumes indépendants (1); publication de manuscrits inédits d'auteurs appartenant à l'histoire; bibliographie et comptes-rendus bibliographiques de travaux rentrant dans le cadre de cette Revue, voilà approximativement quel sera le contenu de ce nouveau périodique.

Il accueillera les articles relatifs à l'histoire de tout ce qui est science économique, théorie de politique économique, doctrine d'art économique-social, et même ceux, *pourvu qu'ils aient un caractère nettement historique*, décrivant ou exposant, en tant qu'elles révèlent ou commandent une certaine opinion économique, des institutions économiques, politiques ou juridiques, ou des théories de morale religieuse ou de morale indépendante.

Il publiera dans leur langue originale les articles et les textes écrits en français, en anglais, en allemand et en italien.

Une importance considérable sera attribuée à la Bibliographie, qui comprendra des analyses critiques et des comptes-rendus des livres reçus.

A. DESCHAMPS.

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

A. DUBOIS.

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers.

(1) Nous poursuivons également l'étude d'un projet de Corpus des économistes et réformateurs sociaux français du XVIII^e siècle, que nous espérons mener à bonne fin.

L'ARTICLE « HOMMES » DE FRANÇOIS QUESNAY

publié par ETIENNE BAUER

Professeur à l'Université de Bâle.

... « Il avait aussi composé pour l'Encyclopédie les mots *intérêt de l'argent, impôt et hommes* (Economie politique). Mais lorsque ce Dictionnaire a cessé de se faire publiquement et sans la protection du Gouvernement, M. Quesnay n'a pas cru devoir y concourir. Il a gardé ces manuscrits, qui sont présentement entre nos mains, et dont nous n'avons sûrement pas envie de frustrer nos compatriotes, qui connaissent bien mieux aujourd'hui le prix et l'utilité des écrits de ce genre qu'ils ne faisaient en 1757. »

Cette promesse, donnée en 1769 au public par Du Pont de Nemours dans les *Ephémérides du citoyen* (t. I, p. XXXII), n'a pas été remplie. Le manuscrit de l'article « *Hommes* » tomba en possession de Théophile Mandar, et de là passa à la Bibliothèque Nationale. C'est dans son Département des manuscrits (*Acquisitions nouvelles françaises n° 1900*) que nous l'avons trouvé en 1889. Une analyse de ce manuscrit fut donnée dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* de M. Conrad dans mon étude intitulée « *Zur Entstehung der Physiokratie* » (*neue Folge* vol. XXI, 1890, p. 113 ss.). Remarquons, entre parenthèses, que personne ne désira alors se charger de l'édition de cet ouvrage du premier classique de l'économie politique en France; que le « *Tableau Oeconomique* », dont je fis en même temps la découverte aux Archives Nationales, fut publié en fac-simile par l'Association Britannique économique en 1894, grâce aux soins de Mr. Henry Higgs. Ces faits ne prouvent-ils pas l'utilité d'une Revue française, qui traite l'histoire des idées économiques et sociales? L'annonce de sa publication m'a donc paru le moment propice d'acquitter deux dettes littéraires — celle de Du Pont de Nemours et la mienne. Qu'il me soit permis, sans entrer dans une analyse détaillée de l'article « *Hommes* », d'en donner une courte appréciation.

En 1757 le Marquis de Mirabeau père avait publié l'*Ami des*

Hommes ou *Traité de la Population*. Dans cet ouvrage, qui le rendit célèbre, les principes du mercantilisme anglais, de Petty et de Cantillon, s'entrecroisent avec ceux de l'économie agraire de Sully et de Boisguilbert : c'est tantôt l'accroissement de la population tantôt l'émancipation de l'agriculture de ses entraves, que Mirabeau préconise. Au mois de juillet 1757, au cours d'une entrevue à l'entresol de Madame de Pompadour à Versailles, l'Ami des Hommes fut converti par Quesnay aux vrais principes de la Théorie de la population. L'origine de « l'école » physiocratique date de cet événement.

Dans cette même année 1757 Marmontel voyait Quesnay « occupé à tracer le zig-zag du produit net », c'est-à-dire, à construire le tableau économique. Son système était près d'éclorre. L'article « Hommes » était destiné à démontrer l'application de sa théorie aux problèmes de la population.

Dans l'Encyclopédie, dont la publication interdite en 1757 ne fut continuée qu'en 1765, l'article de Quesnay fut remplacé par deux articles : celui de Diderot « Hommes » (Politique) et celui de D'Amilaville « Population ». Voltaire s'est efforcé de réfuter ce dernier article, assez médiocre du reste, dans son Dictionnaire philosophique (« Population », Œuvres, éd. Didot 1862, tome VIII, p. 148). Pour Voltaire, la population a triplé depuis Charlemagne — « je dis triplé, et c'est beaucoup ; car on ne propage point en progression géométrique. Tous les calculs qu'on a faits sur cette prétendue multiplication sont des chimères absurdes. » —

On ne trouve aucune trace d'une pareille théorie générale de la population chez Quesnay ; il ne prétend pas connaître le degré de son accroissement, mais il considère la subsistance comme sa limite. « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus » sera plus tard une de ses maximes générales du Gouvernement. Il écrira en 1760 à M. Méliand, Intendant de Soissons : « Il ne s'agit pas tant d'appeler des hommes à la campagne, que des richesses... L'accroissement du revenu doit augmenter la population, mais l'augmentation de la population ne doit pas diminuer le revenu. » (1) Et il exprime le fond de sa pensée dans l'Article

(1) O. Thiele, François Quesnay et la crise agraire sous l'Ancien Régime,

« Hommes » dans une sentence, qui aurait mérité de devenir classique : « Si la contrainte suffisait pour retenir les hommes, toutes les régions désertes seraient au moins peuplées de malheureux. »

Si au contraire la dépopulation règne dans le pays, il la considère comme un indice et non comme la cause de la décadence économique nationale. La consommation de blé lui fournit le moyen d'évaluer à seize millions la population française. Le chiffre est inférieur de 2.107.100 à celui de Mirabeau et de 6 à 8 millions aux calculs de Buffon, Messance, Moheau, Necker, Calonne. (1) Leurs chiffres s'accordent mieux pour la population de Paris, que Quesnay évalue à 600.000 personnes. Mais il y a opinion commune sur les faits de la dépopulation des campagnes, et la faible natalité de Paris, qui se maintient aux dépens de la campagne.

Ce dépérissement est attribué par Quesnay au luxe, qui enfante le goût du célibat, à l'intolérance religieuse, au fardeau de la « milice », et aux dépenses militaires, qui auraient dû être appliquées à la construction d'une marine puissante, et surtout à la dépréciation des produits de l'agriculture par la police des grains. Cette politique mercantiliste soutient la thèse, que l'aisance du bas peuple le conduit à la paresse, qu'il a besoin d'être aiguillonné par la misère, pour être travailleur. On ne trouvera point jusqu'aux édits de Turgot de pages, dans lesquelles l'indignation que provoque ce « vieux style d'inhumanité » soit plus accentuée, que dans l'Article « Hommes » et dans la lettre citée, adressée à M. Méliand. « C'est l'état d'aisance, qui provoque au travail, » s'écrie Quesnay. « Les hommes ne sont paresseux nulle part, quand ils peuvent jouir de leur gain. » Nous avons raison de croire que l'identité d'idées généreuses, que le même goût de l'analyse des intérêts qui conduisent les nations à la richesse ou à la ruine, unissaient Adam Smith et Quesnay, dont le premier avait désiré dédier son immortel ouvrage « La Richesse des Nations » à « cet homme de la plus grande modestie et simplicité », à l'auteur de l'article « Hommes. »

Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Stuttgart, Kohlhammer 1906, t. IV, 645.

(1) E. Levasseur, La population française, t. I, p. 199 s. s.

OEconomie politique

HOMMES.

Ce sont les hommes qui constituent la puissance des Etats (1) : ce sont leurs besoins qui multiplient les Richesses : plus les nations augmentent les productions dont elles ont besoin, et plus elles en consomment, plus elles sont riches. Sans la jouissance et la consommation, les productions seraient des biens inutiles. C'est la consommation qui les rend commerciables, et qui en soutient le prix ; et c'est le bon prix et la quantité des productions qui forment les Revenus ou les Richesses annuelles de chaque nation. Ainsi les hommes en multipliant et en consommant les productions, sont eux mêmes la cause primitive et constitutive de leurs Richesses.

C'est donc de l'Emploi des hommes et de l'accroissement de la population, que dépendent l'entretien et l'augmentation des Richesses renaissantes et successives des nations. L'état de la population et de l'emploi des hommes sont donc les principaux objets du gouvernement oeconomique des Etats ; car c'est du travail et de l'industrie des hommes que résultent la fertilité des terres, la valeur vénale des productions et le bon Emploi des Richesses pécuniaires. Voilà les quatre sources de l'abondance ; elles concourent mutuellement à l'accroissement les unes des autres ; mais elles ne peuvent se soutenir que par la manutention de l'administration générale *des hommes, des biens, des productions ; des richesses pécuniaires en non-valeur* sont des preuves manifestes de quelques vices du gouvernement, de l'oppression et de la décadence d'une nation.

(1) Comp. avec les doctrines résumées dans le présent article celles qui sont développées dans la *Philosophie rurale* de Mirabeau et notamment le Ch. VIII de cet ouvrage dû à Quesnay, suivant le témoignage de Dupont de Nemours (Schelle, *Dupont de Nemours*, p. 23, note 1).

Etat de la population.

La population s'augmente dans un Etat, à proportion que les Revenus de la nation s'accroissent ; parce que les Revenus procurent une aisance et des gains qui conservent et qui attirent les hommes, mais c'est par le bon emploi des hommes, conformément aux dispositions avantageuses du païs, que la Nation peut accroître ses revenus.

La France, par sa Situation, par les Rivières navigables qui la traversent, par son Territoire fort étendu et fertile, par la privation où sont ses voisins d'une partie des productions dont elle abonde, peut occuper une multitude d'hommes à l'agriculture et au commerce étranger, qui sont la source des richesses renaissantes et des revenus des nations.

On estime que la population de ce royaume consistoit, il y a 100 ans, en 24 millions d'hommes, qui, suivant le dénombrement de 1701, se trouvèrent réduits par l'augmentation des armées, par les guerres presque continuelles aux quelles nous avons été exposés, et par la révocation de l'Edit de Nantes, à dix neuf millions 500 mille (1).

En examinant notre population depuis ce dénombrement, on trouve qu'elle a encore souffert une grande diminution, par la guerre soutenue avec de grandes armées, pendant douze ans, pour la succession à la couronne d'Espagne. La France entretenoit tant par mer, que par terre, au moins 400 mille hommes de troupes, auxquels il faut en ajouter 200 mille pour le service des armées ; c'étoit 600 mille hommes : il y avoit 400 mille de plus, que la France n'en entretenoit il y a 100 ans. En ne considérant que cet excédent, on voit qu'il falloit chaque année, plus de 100 mille hommes, pour en réparer les pertes, pendant le tems de cette guerre si destructive : c'est au moins un million d'hommes adultes qui ont été enlevés à la nation, par

(1) Quesnay donne les mêmes chiffres, mais sans détails, dans l'article *Grains*. V. Oncken, *Œuvres de Quesnay*, p. 245. Sur les résultats du dénombrement rapportés dans les *Mémoires des Intendants*, v. Levasseur, *La Population française*, 1889, t. I, p. 199, 201. V. aussi la note suivante.

excédent, pendant 12 années et la propagation successive de ce million d'hommes a été éteinte.

Or, selon l'ordre de la reproduction, chaque homme, et la femme qu'il auroit épousée, auroient du moins produit deux enfants, qui seroient parvenus à l'âge du mariage, et plusieurs qui seroient morts avant cet âge. Ainsi cet homme et sa femme, et ses enfants vivants en même tems, auroient formé au moins une famille de quatre personnes. L'extinction de la propagation des familles successives d'un million d'hommes est donc une diminution successive de population de 4 millions de personnes.

Notre population qui, suivant le dénombrement de 1701, étoit de 19 millions 500 mille, a donc été réduite par la guerre de la succession d'Espagne à environ 15 millions 500 mil, ainsi elle a diminué sous le règne précédent d'environ $\frac{1}{3}$ ou 8 millions ; et le Royaume n'en a acquis, par les conquêtes de Louis XIV, qu'environ 5 ou 600 mille. La population n'a donc pas augmenté depuis ; à la vérité, nous avons joui d'une paix de 18 ou 20 années, mais depuis environ 26 ans nous avons été forcés de soutenir avec de nombreuses armées des guerres presque continuelles, en sorte que sans l'acquisition de la Lorraine qui est environ $\frac{1}{5}$ de la population du Royaume, notre population auroit souffert une grande diminution. Mais on compte encore aujourd'hui en France la Lorraine comprise, environ 4 millions de feux (1) qui estimés du fort au foible à 4 personnes chacun comprennent environ 16 millions de personnes.

Selon la supputation suivie dans la Régie des fermes générales, chaque feu est réduit à 3 personnes $\frac{1}{2}$, ainsi 4 millions de feux, ne comprendroient que 14 millions de personnes ; mais en admettant les enfants de l'âge de 2 ans on peut estimer chaque feu à 4 personnes : ainsi 4 millions de feux peuvent comprendre environ 16 millions d'hommes. Il y en auroit au moins 24 millions, si on y comprenoit les enfants dès la naissance, parce qu'il en meurt plus d'un tiers avant l'âge de 2 ans, mais nous n'envisageons ici les hommes que relativement aux productions, à la consommation et à la propagation.

Les enfants de bas âge, ne peuvent être admis que par rapport à leur consommation ; mais avant l'âge de deux ans, leur

consommation est un petit objet. Ceux qui cherchent à connoître l'état de notre population par les rapports annuels entre les naissances et les morts, doivent trouver un bien plus grand nombre d'hommes que celui auquel nous nous fixons en ne comptant les enfants que depuis l'âge de 2 ans.

Selon les calculs de M. Dupré de St Maur et de M. de Buffon sur les probabilités de la durée de la vie, il meurt environ $\frac{1}{4}$ des hommes, depuis l'âge de 2 ans jusqu'à l'âge de 16 à 17 ans. Ainsi sur 16 millions d'hommes y compris les enfants de l'âge de 2 ans il y a 12 millions d'adultes, savoir, 6 millions de mâles, 6 millions de femelles, et 4 millions d'enfants de différens âge, depuis 2 ans jusqu'à 17 ans (1)

Par les travaux rustiques, on juge qu'il y en a plus de la moitié de l'un et de l'autre sexe qui habite les campagnes ; on compte qu'il y a environ 750.000 charrues employées à la culture des grains, et qu'il y a au moins 2 adultes mâles occupés aux travaux de main d'œuvre, compris sous l'emploi de chaque charrue. Ainsi cette partie exige au moins un million 500 mille hommes adultes. Le gouvernement des bestiaux, les vignes en occupent à peu près autant ; les autres travaux de la campagne, la fabrication des instruments et autres ouvrages pour ces différens travaux, l'administration de la religion dans les paroisses, la construction des habitations, des métayeries, etc. en occupent encore plus d'un million, ce qui monte à plus de 4 millions d'hommes adultes mâles ; et s'il y en a moins, ce qui est vraisemblable, il faut que les femmes et les enfants y sup-

(1) La plupart des évaluations de la population française vers le milieu du XVIII^e siècle faites par les contemporains s'élèvent à des chiffres plus forts que ceux de Quesnay. S'accordent seuls avec les 16 millions de Quesnay l'estimation de Forbonnais et le calcul de Sangrain basés sur un nombre de 3.350.940 feux composés de quatre personnes chacun en moyenne à ajouter aux 950,000 individus habitant Paris. V. Levasseur, *ibid.* p. 213. Vauban, dans sa *Dixme royale* évalue la population à 19,064.146 habitants, chiffre qui corrigé suivant les données fournies par les *Mémoires des Intendants*, s'élèverait à 20.069.011. Mirabeau dans l'*Ami des Hommes*, 1756, donne 18.107.100. Les chiffres rapportés par Buffon, Messance, Moheau, Necker et Calonne varient entre 22 et 24 millions d'âmes. V. Levasseur, *ibid.* pp. 202, 213-217 et la propre évaluation de M. Levasseur p. 288. Cette incertitude sur la plus élémentaire des questions relatives à l'état social de la France a son pendant dans la controverse bien connue qui s'éleva en Angleterre sur l'état de population anglaise à la fin du XVIII^e siècle.

(1) Détail du Royaume de France par M. Doisy 1753. [Note de Quesnay.]

pléent ; dans ce cas, les travaux ne s'exécutent que très imparfaitement. Mais encore bien plus imparfaitement si les corvées, les vexations, la misère, découragent les païsans, et si les fermiers sont trop pauvres, et hors d'état de payer leur salaire.

Ainsi notre culture, quoiqu'elle soit dans un fort mauvais état, et réduite à la moitié des terres cultivables, doit occuper plus de la moitié des habitants du Royaume. Il ne reste pour le commerce, pour les artisans, pour la jurisprudence, pour les arts et les sciences, pour les manufactures, pour les collèges, couvents et clergé des villes, pour les ouvriers des bâtiments, pour les propriétaires qui habitent les villes, pour la guerre, pour les voituriers, pour la marine militaire et marchande etc. qu'environ 2 millions d'adultes mâles.

On voit donc, que pour un aussi grand Royaume que la France, une population qui ne consiste qu'en 16 millions d'hommes, est extrêmement foible, que de 60 millions d'arpens de terres cultivables, il y en a la moitié qui doit rester en friche ; que l'autre moitié doit être mal cultivée, surtout s'il n'y a pas assés de richesses dans les campagnes, pour subvenir aux dépenses ; et que les autres ouvrages de main d'œuvre doivent y être bornés à proportion : car l'industrie ne s'étend qu'à raison des Revenus des propriétaires des biens fonds, et du commerce extérieur de marchandise de main d'œuvre.

Selon la supputation de M. Duprè de St Maur, il y a 600 mille hommes à Paris, on en juge par la consommation annuelle du Bled dans cette ville, qui est d'environ 81.250 muids, ou 975 mille septiers, y compris le pain fait hors de la ville ; ainsi en estimant du fort au foible, la consommation de chaque personne à un septier et demi, 975 mille septiers, nourrissent 650 mille personnes. Dans ce nombre sont compris les Etrangers, qui résident successivement à Paris. Il y a aussi la consommation de la farine pour la nourriture des enfants au dessous de 2 ans. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'habitants qui ne résident pas à Paris pendant toute l'année. Mais on n'a estimé la consommation de chaque personne, qu'à un septier et demi, ce qui seroit trop peu, surtout pour les domestiques et les ouvriers, qui forment plus des $\frac{3}{4}$ des habitans de Paris. Ainsi on voit par la consommation annuelle du bled dans Paris, que le nombre des habitants, y compris les enfants de l'âge de deux ans, ne

monte qu'environ à 600 mille, dont il y a 450 mille adultes et 150 mille enfants de différens âges, depuis 2 ans jusqu'à 17 ans. On a remarqué que cette consommation étoit à peu près la même, il y a cent ans, et que suivant les dénombremens faits du tems du Cardinal de Richelieu, on comptoit alors 800 mille âmes dans Paris ; ainsi quoique la population des campagnes soit excessivement diminuée depuis 100 ans, celle de Paris n'a pas augmenté. En n'admettant, dans la supputation de M. de St Maur, les enfants que depuis l'âge de deux ans, elle peut s'accorder avec l'opinion commune, qui porte le nombre des personnes qu'il y a dans Paris à 800 mille, car en y ajoutant les enfants dès la naissance, il doit y avoir effectivement 800 mille personnes, parce que depuis la naissance jusqu'à l'âge de deux ans, il meurt environ un tiers des enfants. Si on juge du nombre des habitants de Paris, par le nombre de ceux qui meurent chaque année, qui monte environ à 20 mille, et qu'on estime à un 40^{me} de la totalité, les calculs de part et d'autre s'accordent assés exactement (1).

La population suit à peu près la même proportion dans Paris et dans les campagnes. La débauche diminue beaucoup les mariages dans Paris. Mais dans les campagnes les mères allaitent leurs enfants et ceux des Bourgeois ; ainsi elles ne peuvent donner des enfants qu'environ tous les trois ans : ainsi la diminution de propagation de part et d'autre est compensée.

Il naît encore 20 mille enfants à Paris chaque année, cette propagation est à raison de $\frac{1}{30}$ ^{me} sur 600 mille habitants dans Paris ; donc les 16 millions, ou la totalité de nôtre population, donne annuellement environ 530 mille enfants (2). Il en meurt 290 mille avant l'âge de 17 ans : il n'y en a donc chaque année que 240 mille qui parviennent à l'âge de 17 ans : ainsi il y a tous les ans environ 120 mille garçons et 120 mille filles qui arrivent à cet âge.

(1) En ce qui concerne la population de Paris, Levasseur, *loc. cit.* p. 228, relate les chiffres suivans donnés par différens auteurs : Vauban (1707), pour l'année 1691, 720,000 ; — Sangrain (1720) 750.000 ; — Deparcieux, 1721 et 1746, 800.000 ; — Buffon, Marand et Expilly (1760) 6-700.000.

(2) Ce chiffre est probablement trop faible. Suivant Necker qui évalue vraisemblablement le taux de la natalité à $\frac{1}{30}$, le nombre des naissances annuelles en France se seroit élevé, dans la période 1771-1779 à 940,935. V. Levasseur, *ibid.*, p. 252.

En considérant le tems de la Durée de la fécondité des femmes, il doit naître environ en 30 ans autant d'hommes qu'il en existe continuellement, car en observant que les femmes se marient à l'âge de 20 ans, en supposant une compensation du plus au moins, la fécondité des femmes cesse à l'âge de 50 ans ; ainsi pour perpétuer la même population, il faut qu'il naisse autant d'hommes en 30 ans qu'il en existe continuellement.

Quoiqu'il ne naisse annuellement à Paris qu'environ 20 mille enfants et que cette propagation successive ne fournisse chaque année qu'environ 9 mille adultes mâles et femelles, il se fait cependant annuellement environ 4700 mariages dans cette ville. Le nombre des personnes qui se marient est donc pour le moins égal au nombre de ceux qui parviennent chaque année à l'âge de puberté : ce qui ne paroît pas s'accorder avec la multitude d'habitants de cette ville qui restent dans le célibat. Mais aussi les enfants de famille de Paris, surtout les enfants mâles, forment-ils la moindre partie de ceux qui se marient dans cette ville. La plus grande partie des bourgeois, est continuellement renouvelée par d'autres habitans qui viennent des provinces s'établir à Paris. Le nombre des domestiques est de 150 mille. et il n'y a pas 1/8^me qui soit né à Paris (1). Les 3/4 de ceux qui exercent des professions, sont fournis par les provinces : par exemple de 397 procureurs au parlement il y en a au plus 100 qui soient nés à Paris (2). On peut donc présumer qu'il n'y a pas la moitié des hommes mariés à Paris qui soient nés dans cette ville. Les femmes, si on en excepte les domestiques sont la plus part de Paris : car presque tous les hommes qui s'y établissent épousent des femmes qui y ont leurs familles.

Il faut encore remarquer, par rapport au nombre de mariages qui se font à Paris, qu'il y a beaucoup d'hommes veufs et de femmes veuves qui se marient, d'où l'on peut conjecturer qu'il n'y a pas la moitié des hommes nés à Paris qui s'y marient. Ainsi la population de Paris ne s'entretient qu'aux dépens des provinces (3).

(1) Cette affirmation s'accorde avec le chiffre donné par Sangrain, *Dénombrement du royaume de France*, 1720 (V. Levasseur, *ibid.*, p. 231 note 3). Vauban évalue le nombre des domestiques en France à 1.500.000 pour 1694 (*Dîme royale*, édit. Daire, 1843, p. 78).

(2) Voyés la liste des procureurs dans l'almanach Royal. [Note de Quesnay.]

(3) Cette opinion est exprimée à peu près dans les mêmes termes par

Causes de décroissement et d'accroissement de population.

La guerre, le célibat, la non valeur des denrées, le défaut de Richesses pour la culture des Terres, et la misère du bas peuple, détruisent la propagation. Les armées nombreuses entretenues par une nation épuisent l'Etat, l'intolérance trop rigoureuse de la Religion, détruisent l'Empire du Souverain.

Un royaume intolérant environné d'Etats puissants et tolérans est dans une position fort désavantageuse. La liberté de la Religion attire les hommes et les Richesses. L'intolérance trop rigoureuse les expulse d'un Royaume et leur en interdit l'accès. Ces deux effets s'opposent également à sa prospérité, et augmentent de plus en plus celle des Etats tolérans. Ainsi un Royaume intolérant se détruit peu à peu et hâte les progrès des Richesses, de la population, et de la puissance des voisins.

Ce sont les Richesses qui soutiennent aujourd'hui la force des Royaumes, et ce sont les hommes qui produisent les Richesses : Les grandes armées épuisent les unes et les autres. L'anglais, toujours dirigé par ses calculs, juge de la durée des entreprises de ses ennemis par leurs efforts en hommes et en dépenses : il assure ses succès, par le fonds successif de ses Richesses ; il ne les mesure pas sur la masse pécuniaire de l'Etat. « Nous ne devons être attentifs, disent-ils, dans leurs « écrits politiques, qu'aux Richesses qui se perpétuent, qui se « renouvellent, qui renaissent par le commerce et par le pro- « duit des biens fonds. Egalement occupés à soutenir, dans la « guerre et dans la paix, le commerce et l'agriculture, nous « trouvons toujours dans nos Richesses successives des res- « sources qui ne sont pas ruineuses. Nous nous conduisons « comme un riche propriétaire qui a peu d'argent comptant, « et qui par ses grands revenus peut toujours suffire à de gran- « des dépenses. Nos armées ne sont pas l'élite d'une nation « Militaire, nos soldats sont braves pour de l'argent ; notre « gouvernement établit bien moins les succès de la guerre sur « les opérations militaires que sur nos Richesses, et sur nos

« negotiations politiques. Nous sommes presque toujours en
 « guerre. Mais notre Etat n'est pas déchu de sa prospérité, de
 « sa considération dans l'Europe, de sa domination sur les
 « mers, des progrès de la population et de l'opulence de ses
 « colonies : nous avons contracté des dettes pour soutenir une
 « guerre opiniâtre, mais nous en avons été dédommagés par
 « un traité de paix avantageux. Nous ne comptons pas comme
 « la France 12 ou 15 cent millions d'espèces d'or et d'argent ;
 « cependant nous aurions pu aussi augmenter en apparence
 « nos monnoies, si nous en avions réhaussé le numéraire ;
 « notre masse pécuniaire peut être proportionnée à l'étendue
 « de notre Royaume et de notre population : mais nos Revenus
 « ne sont pas dans la même proportion, car ils ne sont guères
 « moins considérables que ceux de toute la France » (1).

C'est en effet dans les Revenus, et non dans la masse pécuniaire, que réside la puissance des Etats. La masse pécuniaire des richesses monte rarement à la moitié des Revenus : ainsi ce n'est pas sur ce fonds que doivent porter les dépenses d'une nation, c'est sur les Richesses que les Revenus restituent annuellement, et s'il est vrai comme les Anglais le soutiennent effectivement que les Revenus de l'Angleterre sont aussi considérables que ceux de la France (2) il s'ensuivroit quelle serait

(1) Journal oeconomique, juin et juillet 1757, avis oeconomiques d'Angleterre (*). [Note de Quesnay.]

(2) On estime qu'il y a en Angleterre 7 millions d'hommes, 2 millions 500 mille en Ecosse, et 1 million 500 mille en Irlande ; ainsi notre population surpasse de 5 millions celle des trois Royaumes : l'aisance des habitants de l'Angleterre y procure une grande consommation, qui est toujours la jouissance des grands Revenus ; et c'est par là en effet que l'on peut juger des Richesses annuelles d'une nation : mais il est aisé à la France de procurer la même aisance à ses habitans, et d'accroître en peu de tems sa population. Son gouvernement qui reconnoit aujourd'hui la solidité des principes de Sully, n'est pas moins occupé que l'étoit ce grand ministre, à rappeler l'abondance dans le Royaume ; mais les extraits des Anglais sont fondés sur l'Etat actuel des Revenus de la France et de ceux de l'Angleterre, et ces calculs ont d'abord pour base la Taxe des Terres proportionnelle au Revenu des propriétaires, or cette Taxe démontre un Revenu de 200 millions de livres tournois pour la part des propriétaires. Or ils prouvent que les Revenus des propriétaires en France sur les Terres (qui est environ le 8^e du produit total des Terres-frais compris) ne s'étend pas plus loin. Ils estiment que le

(*) Les *Avis économiques d'Angleterre* cités par Quesnay sont des traductions, par extraits, d'écrits dus à des économistes anglais, surtout de la *Political Arithmetic* (1690), de Sir William Petty.

plus riche, car un Etat égal en Revenus à un autre qui est plus grand, est à proportion plus riche, parce qu'il exige moins de dépenses pour le gouvernement, pour les fortifications, pour la sûreté des villes, frontières et parce que les Richesses ne s'étendent pas au besoin d'un si grand nombre de sujets ; et chaque citoyen étant plus riche, la nation est plus opulente.

La population de l'Angleterre, moins nombreuse que celle de la France, subvient à peine à la manœuvre de sa marine, ainsi elle ne peut pas lui fournir de grandes armées sur terre ; mais la population ne règle pas les forces d'un Etat ; car les armées ne peuvent se soutenir qu'à proportion des Revenus. Celles qui excèdent les revenus de la nation lui sont plus préjudiciables que celles de ses ennemis. L'Angleterre se croit d'autant plus puissante qu'elle a peu besoin de troupes de Terre, qu'elle épargne à cet égard de grandes dépenses, et qu'elle peut en faire d'autres pour sa défense qui lui sont plus avantageuses.

Les armées sont l'instrument de la défense d'un Etat ; mais c'est l'Etat lui même qui se défend, par ses forces et par son intelligence : c'est à dire par ses Richesses et par ses négociations politiques. Un historien transmet à la postérité les exploits militaires de sa nation, il éblouit les lecteurs par le merveilleux des opérations de la guerre ; mais s'il ignore les ressources du gouvernement oeconomique et politique, il fait un livre plus amusant qu'instructif ; c'est l'histoire des guerres, et non l'histoire des traités de paix, et des causes des succès des guerres.

Il est bon que le soldat et l'officier bornés aux expéditions militaires, croient que le sort de la nation dépend uniquement du succès des sièges, des batailles ; qu'ils pensent qu'un Etat bien peuplé est fort puissant, parce qu'il peut fournir un plus grand nombre de combattans ; qu'ils sachent que les paisans

commerce de l'Angleterre est le double de celui de la France, ce n'est pas comme ils le prouvent, l'Etendue du Territoire qui décide des Revenus, des biens fonds ; c'est la culture et le prix des productions. La Hollande, et la Zélande en fournissent un exemple bien sensible, car ces deux provinces retirent de 1500 mille arpents de terre, un produit qui est égal à celui du 1/3 de la France qui est de 130 millions d'arpents ; on ne doit pas mettre les loyers des maisons, ni les rentes qui consistent dans l'intérêt de l'argent au rang des Revenus, car les maisons et l'argent sont des biens stériles ; il faut que d'autres biens produisent les Revenus, avec lesquels on paye les loyers et les rentes. [Note de Quesnay.]

robustes sont préférables aux citadins, pour former de bons soldats ! Mais le gouvernement qui a des vûes plus étendues, ne dépeuplera pas les campagnes, et ne détruira pas la source des Revenus de l'Etat, pour rechercher un mieux particulier si ennemi du bien général.

On peut juger de la dépopulation que causent les levées des troupes dans les Campagnes, par les effets de la milice permanente établie dans le Royaume depuis environ 30 ans : cet établissement avoit paru trop avantageux pour que l'on pût s'apercevoir promptement des pertes irréparables qu'il cause à l'Etat. Le fond de cette milice est de 60 mille hommes, qui se renouvellent tous les six ans, et d'environ 20 mille hommes pendant les 6 années, pour réparer les pertes. Ce sont 80 mille hommes adultes qui ne peuvent se marier et dont il ne revient pas 20 mille à leurs foyers, à chaque renouvellement. Ainsi depuis 30 ans, 300 mille hommes dont la propagation est éteinte. Chaque famille successive est estimée à 4 personnes ; l'extinction de la propagation de 300 mille hommes, est donc une diminution successive de population de 1.200 mille hommes mâles et femelles.

Plus des $\frac{2}{3}$ de la milice tombent sur les campagnes, parce que les grandes villes et les privilégiés en sont exempts. Ainsi sur 60 mille hommes que la milice enlève sans retour en 6 ans, les campagnes en fournissent plus de 40 mille ; c'est environ 7 mille par an, ce qui est à peu près $\frac{1}{8}$ ^{me} des garçons de la campagne qui parviennent chaque année à l'âge de 17 ans. Mais par progression ce 8^{me} dégénère en 7^{me} et en 6^{me} ; ainsi depuis 30 ans, la milice a enlevé des campagnes 200 mille hommes, et a diminué de 800 mille la population. Mais ce qui augmente encore plus la dépopulation des campagnes, c'est la désertion des garçons qui se retirent dans la ville, pour éviter de tirer au sort. Ensorte que pour un garçon, sur qui le sort tombe, la campagne en perd au moins trois. C'est donc encore depuis 30 ans, 400 mille hommes, dont la propagation est dérobée aux campagnes. Ainsi la milice a déjà diminué la population dans les campagnes depuis 30 ans, de plus de 2 millions d'hommes mâles et femelles. Si cet établissement destructif continuoit, il dévasteroit les campagnes en moins d'un siècle.

Le projet de la milice permanente, faisoit entrevoir aux mili-

taires de grands avantages. Il assuroit à l'Etat un fond successif et disponible de 60 mille hommes au delà du pied ordinaire des vieilles troupes. On pouvoit dans les tems de guerre, en incorporer une partie dans les régiments. On pouvoit aussi en former des régiments particuliers de grenadiers Royaux, des grenadiers de France etc. qui augmentoient perpétuellement le fonds de nos armées. Mais pour saisir ces avantages, il faudroit donc penser que le Royaume n'a besoin que des guerres pour subsister et perdre de vûe les dépenses énormes que les guerres exigent.

C'est le zèle des militaires qui borne ainsi leur vûe au progrès de nos armées, et seulement au progrès de nos armées de terre, car les avantages qu'on prétend retirer de la milice permanente, n'influent pas sur nôtre marine militaire ; au contraire la dépopulation que cause cette milice, lui est très préjudiciable.

Cependant la France est un Royaume maritime, qui a plus à se défendre par mer, que par Terre, depuis que l'Angleterre est devenue par sa marine militaire et marchande l'appui de nos ennemis. D'ailleurs la France a un commerce à soutenir, et des possessions au delà des mers à défendre. La plupart des puissances d'Allemagne, privées des avantages de la navigation, ne peuvent se procurer que peu de Richesses, par le commerce des denrées de leur crû. Leurs Revenus sont fort bornés, elles seroient hors d'état de soutenir de grandes armées, elles ne pourroient pas même les sortir du Territoire qui leur fournit la subsistance, si elles n'étoient aidées par les Richesses que leur prodigue l'Angleterre, et que cette puissance se procure par sa marine. C'est pourquoi cette nation redoute tant l'accroissement de la nôtre. Elle ne dissimule pas que si nous opposions à sa domination sur les mers, des forces suffisantes ; nous changerions le système des guerres de l'Europe, que nous n'aurions plus besoin de tant multiplier nos troupes par terre : parce que nos voisins réduits à leurs propres forces, ne pourroient plus nous opposer de nombreuses armées. En effet son commerce interrompu, ou fort gêné par nos forces maritimes, ne seroit plus pour elle alors une ressource inépuisable de Richesses, et cette nation forcée de faire de plus grandes dépenses sur les mers, pour se défendre contre une puissance redoutable, ne pourroit plus soutenir à force d'argent, des con-

fédérations contre nous (1). Nos voisins ne trouveroient plus en elle les mêmes ressources, se prêteroient moins à ses entreprises et à ses vûes ambitieuses. Les guerres deviendroient moins destructives, moins fréquentes et moins ruineuses pour nous ; car celles que nous aurions à soutenir sur mer, contre cette puissance maritime, seroient beaucoup moins dispendieuses que celles qu'elle nous suscite par terre.

La guerre sur mer, n'exige pas ces dépenses immenses pour les charriots d'artillerie de vivres, de fourrages et d'équipages. Elle ne porte pas les Richesses de la nation chez l'Étranger, les troupes militaires y sont peu nombreuses : elle épargne les frais de la cavalerie, les officiers y sont plus retenus dans leurs dépenses. On a toujours pour l'achat des vivres et des munitions, des arrangemens, des facilités, et une égalité de prix qu'on ne peut se procurer dans les guerres sur terre.

Les forces maritimes assurent l'établissement et les progrès du commerce extérieur, qui soutient les Revenus des biens fonds ; car à l'appui d'une marine militaire, redoutable aux autres puissances maritimes, notre commerce et la population du Royaume s'étendrait partout. Il ne recevrait plus la loi des autres, dans les comptoirs étrangers, le commerce réciproque s'établirait unanimement et librement, entre les puissances commerçantes et rivales. Les gênes, les prohibitions, l'exaction des droits onéreux et préjudiciables au débit des marchandises disparaîtroient : la navigation s'établirait universellement dans tous les ports, de part et d'autre ; et le commerce rentreroit dans l'ordre naturel à l'avantage de toutes les nations commerçantes ! elles seroient forcées à se prêter mutuellement à toutes facilités et à tous arrangemens également avantageux à l'intérêt commun : Elles ne s'attacheroient plus qu'à faire prospérer chez elles, le genre de commerce qui leur seroit le plus profitable. On n'oseroit plus recourir aux petits moyens, de s'entretenir, on verroit le commerce plus en grand, et on reconnoîtroit qu'on doit mutuellement le favoriser de toutes parts : que le commerce purement actif est une chimère, que les vendeurs

(1) Il est à remarquer que la politique extérieure préconisée par Quesnay a été suivie par Turgot qui était partisan d'une invasion française dans l'Inde et par Bonaparte. Sur Turgot, v. Knies, Brieflicher Verkehr Carl Friedrich's von Baden mit Mirabeau und Dupont de Nemours 1892, t. I.

ont besoin d'acheteurs, qu'il faut qu'ils soient réciproquement les uns et les autres, acheteurs et vendeurs (1), et que leurs Richesses contribuent également pour tous à l'opulence de leur commerce.

Le fameux acte de navigation de Cromwell qui ferme les portes de l'Angleterre aux Étrangers, n'est pas aussi favorable au commerce de la nation qu'elle le pense et que nous le croyons, nous mêmes. La plus part de nos auteurs qui traitent du commerce, et surtout du commerce des denrées de notre crû, croient que pour favoriser notre navigation, l'exportation de nos denrées par mer doit être réservée exclusivement à la nation ; mais ce monopole n'a pu être suggéré que par un intérêt particulier des commerçans. Ils prouvent très bien que pour étendre notre commerce, et pour nous enrichir, on doit rétablir pleinement la liberté de la vente de nos productions à l'Étranger ; mais ils soutiennent que l'accroissement de notre commerce extérieur doit avoir pour objet immédiat l'accroissement de notre marine, que nous devons porter nous mêmes nos denrées à l'Étranger et apporter celles que nous achetons, afin que notre marine commerçante élève beaucoup d'hommes à la manœuvre de la navigation pour la marine militaire.

Il est vrai que le commerce extérieur doit produire ces bons effets ; mais il doit les produire indépendamment d'aucune condition préjudiciable au progrès général du commerce même aux Revenus de la nation. Nous devons faciliter et augmenter autant qu'il est possible le débit de nos denrées, ce ne seroit pas le moyen de réussir que d'interdire l'entrée de nos ports aux Étrangers qui viendroient les acheter, ou de leur interdire le libre accès des marchandises qu'ils nous apporteroient eux-mêmes, afin de les priver des gains du frêt, et de les assurer à notre navigation.

Ce sont là les vues de nos négociants, qui n'aspirent qu'à de grosses fortunes, et qui redoutent la concurrence de l'Étranger, dans l'achat des denrées de la nation. Leurs compatriotes sont toujours la victime de leurs représentations captieuses et de

(1) On trouve là, appliquée au commerce extérieur, la théorie des débouchés ; celle-ci était d'ailleurs passée dans le domaine public de l'Économie politique, la formule en était déjà banale, à l'époque où écrivait Quesnay.

leur intérêt particulier. Ils ne tendent qu'à faire baisser le prix des denrées dans leur pays : le bon marché dans l'achat (disent ils) est le premier gain, et il facilite la vente chez les Etrangers, et ils nous persuadent que c'est le vrai moyen d'augmenter le commerce : ainsi selon eux, le moyen d'augmenter notre commerce extérieur, c'est d'en tirer les profits sur la nation. Ce principe a été la source des privilèges, des prohibitions, des monopoles, et l'accroissement de ce commerce destructif n'a servi qu'à faire tomber les denrées de la nation en non-valeur, à lui faire acheter plus cher les marchandises qu'on lui apporte, à nuire au commerce en général, aussi n'apporte-t'il aucun avantage à notre agriculture, à la multiplication des troupeaux, à la culture des chanvres.

Le gain que l'acheteur peut se procurer facilite la vente des marchandises, et le vendeur a intérêt pour mieux vendre, et pour augmenter le débit de n'apporter aucun obstacle au profit du marchand. Si nous gênions le commerce de nos voisins, pour favoriser les progrès de notre marine, ce seroit assujettir le capital à l'accessoire, et nous n'arriverions pas au but que nous nous proposerions, car des arrangemens si contraires aux succès du commerce et des denrées de la nation, ne seroient pas moins désavantageux aux progrès de notre marine, que préjudiciables aux Revenus de l'Etat : d'ailleurs en assujettissant les autres à des conditions qui leur sont désavantageuses, il faudroit s'attendre de leur part à d'autres conditions qui pourroient être encore plus nuisibles à notre commerce, et à notre navigation : ainsi tous ces petits moyens vicieux tournent toujours au désavantage de ceux qui y ont recours, parce qu'ils gênent et affoiblissent plus leur commerce, qu'ils ne favorisent leur navigation.

Ce n'est pas l'édit de navigation de 1660, qui a étendu la navigation anglaise, c'est l'affoiblissement de notre marine Militaire et cet affoiblissement n'est point l'effet de cet acte, qui n'a pas servi qu'à contraindre le commerce, et à diminuer les gains de la nation qui l'a établi.

Si notre marine Militaire s'étoit soutenue, les anglais auroient bien aperçu les inconvéniens de cette loi, et elle auroit été bientôt abolie. Les succès du commerce dépendent de la liberté, et des loix favorables au bien commun, car ce sont les gains

récioproques des marchands, qui font prospérer le commerce (1).

Mais ce qui doit le plus hâter les progrès de notre marine, est l'accroissement des Revenus de l'Etat. La marine Militaire ne soutient pas moins la marine marchande, que la marchande favorise la marine militaire. Elles ne peuvent faire de progrès que concurremment et réciproquement l'une par l'autre : la marine militaire ne peut devenir puissante, qu'autant que la marchande lui procure des hommes formés à la manoeuvre des vaisseaux, et la marine marchande ne peut s'étendre, si elle n'est préalablement soutenue par la marine militaire. Mais ce sont nos Revenus qui doivent subvenir aux dépenses de la marine militaire. La marine marchande gagne, et la marine militaire dépense ; mais elle diminue les armées et les guerres par Terre. Les gains de la marine marchande, attirent dans le commerce maritime beaucoup d'hommes qui deviennent habiles dans l'art de la navigation : c'est l'abondance et le débit des productions de nos Terres, qui sont la source de ces gains, et le soutien de la population, et des forces de mer et de terre.

Pour ne point manquer de bons soldats et de bons matelots, il suffit de les bien payer, et de se procurer amplement les fonds de cette dépense, par une riche culture, et par un commerce extérieur qui augmente les revenus des biens fonds du Royaume. C'est par là que la France sera vraiment une nation militaire, c'est à dire, une nation vraiment puissante.

Quand la France étoit partagée en plusieurs grands vassaux de la couronne, elle étoit militaire dans un autre genre ; chacun ayant en souveraineté des possessions à défendre, n'étoit occupé que de la culture de ses biens, et de la profession des armes ; mais depuis que toutes les provinces de la France sont réunies à la domination d'un seul souverain, et que les droits des possesseurs sont assurés par les loix, elle est devenue par

(1) Cf. *Dialogue du Commerce* (Quesnay, *Œuvres*, édit. Oncken, p. 484) : « Reconnaissez une fois pour toutes ce principe fondamental et sans exception : que dès que vous admettez la pleine et entière liberté de concurrence entre les vendeurs et acheteurs de toute espèce, vous jouirez du commerce le plus avantageux possible et de l'assurance de faire les meilleurs marchés possibles dans vos ventes et dans vos achats. » V. encore, même édit. p. 553, p. 671, etc.

cette unité et par sa position un Etat vraiment maritime, commerçant et agriculteur, parce que ses richesses et sa puissance, ne peuvent se soutenir et s'accroître, que par les productions de ses Terres, que par sa marine commerçante, et par sa marine militaire ; et parce qu'elle doit empêcher que d'autres puissances ne s'emparent de la domination des mers et des avantages du commerce, et ne deviennent par là, les puissances dominantes de l'Europe. Malgré nos forces purement militaires, nous en recevrons la loi, elles nous imposeroient des marques d'assujettissement, qui manifesteroient notre impuissance et leur supériorité.

Ainsi le principal objet du gouvernement est de faciliter par le commerce le débit des denrées du crû : car, sans le débit, l'abondance même des productions, n'augmenteroit pas les Revenus de l'Etat : au contraire l'abondance les feroit tomber en non-valeur, elles ne restitueroient pas les frais qu'elles coûtent aux cultivateurs, et les revenus des biens fonds seroient anéantis : on ne doit procurer l'abondance des denrées dans un Etat, qu'à raison du débit et du prix qui restitue les dépenses, et qui forme des revenus : pour y réussir il est donc essentiel de faciliter pleinement le commerce avec l'Etranger : alors le débit et le bon prix réunis, procureront des grands revenus qui accroîtront la population ; car les hommes sont attirés dans un Etat par les revenus qui payent leurs travaux, qui leurs assurent des gains et leur procurent de l'aisance. Ainsi avec de grands revenus, nous ne manquerons pas d'hommes pour la navigation, et pour la défense de l'Etat par mer et par Terre.

Ce n'est donc pas par des arrangemens qui borneroient, ou qui gêneraient votre commerce, avec l'Etranger, que vous favoriseries votre navigation, c'est au contraire par la facilité et par une entière liberté qu'elle s'étendra, et qu'elle accroîtra par un commerce opulent, les revenus de la nation.

Les biens qui sont les plus recherchés par les hommes, qui les attirent, et qui les fixent dans un pays consistent dans les richesses commerçables, dans le prix, et dans les richesses précuniaires.

Les richesses commerçables, sont celles qui s'échangent avec les richesses précuniaires, conformément aux prix qui consti-

tuent leur valeur vénale. Les richesses ne sont vénales ou commerçables, qu'autant que les possesseurs peuvent les vendre, et qu'elles sont recherchées par des acheteurs. Ainsi tous les biens ne sont pas des richesses vénales : l'air que nous respirons, l'eau que nous puisons à la rivière, et tous les autres biens, ou richesses surabondantes, et communes à tous les hommes, ne sont pas commerçables : ce sont des biens, et non des richesses.

Les biens dont la propriété est stable, comme les biens fonds, sont peu envisagés aussi comme Richesses commerçables : en effet leurs productions qui sont commerçables, et qui règlent et continuent la valeur du fonds quand on le vend, les denrées mêmes nécessaires aux besoins des hommes, ne sont pas, en tant que commerçables, regardées comme des Richesses profitables ; si leur valeur vénale ne surpasse pas celle des frais et des travaux qu'exigent leur production. C'est pourquoi on ne confond pas tous les biens qui conviennent aux hommes, pour leur subsistance, pour leur usage, et pour leur jouissance, avec des Richesses vénales avantageuses par leur valeur dans le commerce.

Les hommes, ont donc besoin de différentes Richesses usuelles : et celles qu'ils ont de plus qu'il ne leur faut, doivent servir à leur procurer celles qui leur manquent, et qu'ils désirent. Ainsi les hommes souhaitent beaucoup de Richesses qui s'échangent réciproquement, les unes par les autres. Telles sont les Richesses vénales ou commerçables, et la monnoye, ou les Richesses précuniaires : car toutes sortes de Richesses commerçables, s'échangent par la monnoye, et la monnoye s'échange pour toutes sortes de Richesses. Ainsi par l'entremise de la monnoye, les hommes peuvent avec une Richesse commerçable quelle qu'elle soit, acquérir tout autre sorte de Richesse commerçable, à raison du prix réciproque de l'une et de l'autre.

Le prix est la valeur vénale des richesses commerçables. Ainsi on ne doit pas confondre le prix des richesses commerçables, avec leur valeur usuelle (1), car ces deux valeurs n'ont

(1) Cf. *Maximes générales du gouvernement économique*. Notes sur la Maxime XVIII (Quesnay, *Œuvres*, édit. Oncken p. 353).

souvent aucune correspondance entre elles. La valeur usuelle est toujours la même, et toujours plus ou moins intéressante pour les hommes, selon les rapports qu'elle a avec leurs besoins, avec leur désir d'en jouir. Mais le prix au contraire varie, et dépend des différentes causes aussi inconstantes qu'indépendantes de la volonté des hommes : en sorte qu'il ne se règle point sur les besoins des hommes, et n'est point d'une valeur arbitraire, ou de convention entre les commerçants.

Le diamant, la moins utile des Richesses commerçables, a presque toujours une valeur vénale qui surpasse de beaucoup la valeur vénale des Richesses alimentaires ; car excepté une disette extraordinaire de Richesses alimentaires ; sa valeur vénale excède toujours de beaucoup celle de ces richesses (1).

Mais dans l'extrême dizette des Richesses alimentaires, leurs prix s'étend sans bornes, alors la valeur usuelle décide par accident de leur valeur vénale. Je dis par accident, car la dizette, ou la rareté qui augmente le prix dépend de causes qui n'ont aucune liaison, avec la valeur usuelle des Richesses. Ainsi la valeur de toute richesse, considérée comme commerçable, ne consiste que dans le prix. Le produit plus ou moins profitable de ces Richesses, ne se tire donc pas de leur valeur usuelle. Un septier de bled, un morceau de dentelle de même valeur, sont des Richesses égales pour ceux qui les vendent, et pour ceux qui en veulent jouir. Les Richesses commerçables ne sont donc des Richesses qu'à raison de leur prix. Ainsi c'est par l'abondance et par la cherté constante des denrées commerçables d'une nation qu'on doit juger de son opulence et de sa prospérité (2).

Quoique la valeur des Richesses commerçables ne soit point une valeur arbitraire, ou une valeur de convention entre les commerçants, le gouvernement d'un Etat peut cependant par ses réglemens vicieux, causer beaucoup de dérangemens nuisibles dans les prix ; surtout dans un Royaume maritime et com-

(1) Cette théorie est bien différente de celle de Galiani. (V. Galiani, *Della moneta libri cinque*, éd. 1750, p. 24 et ss.

(2) Cf. *Grains* (édit. Oncken, p. 246) : « La non-valeur avec l'abondance n'est point richesse ; la cherté avec pénurie est misère ; l'abondance avec cherté est opulence ». V. aussi *Maximes générales du gouvernement*, Maxime XVIII (édit. Oncken, p. 335).

merçant : car le gouvernement n'ayant aucune autorité chez les autres nations commerçantes, il ne peut résulter de ces réglemens particuliers qu'un prix discordant avec le prix général et commun entre les autres nations qui commercent librement entre'Elles : ce qui détruit les Révenus du Royaume, où le commerce est gêné par le gouvernement : cependant le prix général et commun entre les nations commerçantes, est toujours comme nous le prouverons, le moins variable, le moins déréglé, et le plus avantageux à chacune de ces nations.

Le prix des Richesses commerçables, règle les proportions de l'Echange de ces Richesses, en monnoye, ou Richesse pécuniaire, qui est reçue par tout en Echange pour toutes sortes de Richesses commerçables. Ainsi la monnoye est une Richesse particulière équivalente dans les achats, à la valeur vénale de toutes sortes de Richesses commerçables.

La monnoye, ou l'or et l'argent, en tant que monnoye, ne sont point des Richesses usuelles : car la monnoye n'est pour ainsi dire qu'un ustensile de commerce (1), qui est incorruptible, qui n'use point, qui ne dépérit point en servant aux achats, qui est après dix ans, après mille, et cent mille achats, également existant et également utile pour le commerce. Ainsi très peu de monnoye peut suffir continuellement et perpétuellement, pour le commerce successif des Richesses vénales. Elle n'est même le plus souvent dans les ventes et dans les achats, que le dénominateur du prix des Richesses commerçables, et ne sert qu'idéalement dans le commerce : les assurances par écrit qui la représentent, sont plus commodes, et servent par correspondance entre les marchands, à un commerce successif, qui s'entretient par les ventes et achats mêmes des richesses commerçables sans l'entremise et la monnoye équivalente à ces Richesses : l'opulence d'un état ne consiste donc pas dans la quantité de la monnoye, mais dans l'abondance et le bon prix des Richesses commerçables (2).

On peut toujours suppléer à l'argent, mais on ne peut pas suppléer aux marchandises et au prix, qui constituent le fond

(1) Cf. *Questions, intéressantes....*, note sous l'article XVI. Quesnay, *Œuvres*, édité. Oncken, p. 289).

(2) Cf. *Grains* (Quesnay, *Œuvres*, édité. Oncken, p. 238-239).

et la valeur vénale des Richesses. Un particulier en France qui a 100 muids de vin, dont le prix actuel est de 54 livres le muid, est aussi riche que s'il avoit 100 marcs d'argent monnoyé; et il peut s'il veut se procurer effectivement cette somme d'argent, équivalente à la valeur vénale de son vin : en effet, il y a toujours assez de monnoye dans un Etat commerçant, pour l'échange des marchandises, conformément à leur prix (1) : car le prix même des marchandises, est une preuve certaine qu'elles sont recherchées pour de l'argent à raison de leur prix actuel.

Si un Royaume est pauvre, ce n'est pas comme on le dit vulgairement, parce qu'il manque d'argent, c'est parce qu'il manque de Richesses Commerçables, ou parce que dans ce Royaume, le prix de ces Richesses y est trop bas ; car un Etat agriculteur, ne peut être riche, que par l'abondance des productions annuelles, et le bon prix ; c'est à dire par une bonne culture et un grand commerce extérieur, des denrées du crû, qui non seulement procure le débit, mais qui aussi soutient constamment un prix avantageux et égal, établi sur le commerce général des nations commerçantes. Ce n'est point par la quantité de la monnoye qu'un Royaume parvient à un haut degré de prospérité. Car un Royaume qui n'a pas de mines ne peut augmenter la masse de ses richesses pécuniaires, que par la vente des denrées de son crû à l'Etranger. Ainsi c'est toujours l'abondance et le bon prix des denrées, qui est la source de l'argent, mais l'argent lui même ne seroit qu'une Richesse stérile sans le commerce. Il ne peut donc devenir une plus grande Richesse dans une nation qu'autant qu'on le convertit à profit en Richesses commerçables achetées de l'Etranger. Ainsi l'argent ne doit point s'accumuler dans un état, au préjudice de l'accroissement des Richesses que le commerce doit procurer.

L'abondance d'argent retenu dans un Etat ne seroit donc pas une Richesse profitable (2). Aussi toutes les nations font

(1) Cette idée qu'un pays a toujours assez de monnaie, donc n'a pas à craindre une contraction monétaire, est commune à tous les antimercantilistes.

(2) On trouve dans ce passage, formulées en termes plus clairs, des idées exprimées avec un peu d'obscurité parfois dans l'article *Grains* (Edit.

elles valoir reciproquement leur argent, les unes par les autres, à la faveur du commerce. En sorte que la masse générale d'argent monnoyé, est distribuée entre les nations commerçantes, dans des proportions relatives (1) aux vues des publicains, qui pensent qu'elles ne doivent tendre mutuellement par leur commerce, qu'à s'enlever l'argent les unes des autres. Les négociants suivent un système tout différent, ils font toujours valoir leur argent en achats de marchandises qu'ils exportent, et de marchandises qu'ils rapportent pour gagner sur les unes et sur les autres, et sur leur navigation.

Le cultivateur et le fabricant qui vendent au négociant, font de même valoir l'argent qu'ils reçoivent du négociant à renouveler les productions commerçables. Le propriétaire employe l'argent qu'il reçoit de son fermier, à l'achat des marchandises étrangères que le négociant à apportées ; et celui-ci en rend l'argent au fermier, qui lui vend les productions de sa culture. Les ouvriers payés par le fabricant, par le laboureur, et par tous ceux qui les occupent, achètent des denrées et des marchandises pour leur consommation ; et l'argent retourne à la culture des Terres, et à la fabrication des ouvrages qui se reproduisent (2) ; ainsi l'argent doit se trouver dans les nations, à peu près à raison de la quantité et du prix de leurs Richesses commerçables ; mais le plus ou le moins d'argent, contrebalancé avec le plus ou le moins de marchandises commerçables, n'augmente ni ne diminue le fond de leurs Richesses.

Les Revenus d'un Royaume sont réglés par le prix des denrées qu'il produit ; et le prix des denrées est soutenu et réglé par le commerce avec l'Etranger, car dans un Etat qui n'a point de commerce Extérieur, d'Exportation et d'Importation, le prix des denrées ne peut être assujetti à aucune règle, ni à aucun ordre ; il suit nécessairement les variations de dizette et d'abondance dans le païjs, et l'Etat souffre des non-valeurs, et des chertés également ruineuses et inévitables.

Le prix fondamental des marchandises, est établi par les dépenses, ou les frais qu'il faut faire, pour leurs productions,

Oncken p. 246-247) et dans *Questions importantes*, chapitre intitulé *Richesses* (même édit. p. 299 et s.)

(1) Il y a très certainement ici une lacune dans le Ms.

(2) Tel est le procès de la circulation d'après le *Tableau économique*.

ou pour leurs préparations ; si elles se vendent moins, qu'elles n'ont coûté, leur prix dégénère en perte, si elles se vendent assez cher, pour procurer un gain suffisant pour exciter à en entretenir ou à en augmenter la production, elles sont à bon prix (1). Si par dizette elles parviennent à un prix onéreux au peuple, ce prix est cherté. Si un tel prix n'étoit pas onéreux au peuple, quoi qu'il excédât de beaucoup le prix fondamental, ce ne seroit cependant qu'un haut prix fort avantageux ; tel seroit par exemple un haut prix continuel du bled, dans un Etat où cette denrée seroit toujours abondante, où l'on en vendroit beaucoup à l'Etranger, et où ce haut prix du bled formeroit de grands Revenus au Roy, aux propriétaires des Terres, et procureroit aux habitants du païjs, un salaire ou des gains qui leur seroient plus avantageux que leur dépense en bled ne leur seroit à charge. Ainsi il peut y avoir dans un Royaume par le moyen du commerce extérieur, un haut prix du bled ou de toute autre denrée, qui ne soit pas onéreuse aux habitans, et qui soit fort avantageuse à l'Etat (2). Il faut examiner toutes ces circonstances, pour juger si les denrées de notre crû sont à haut prix, si elles s'y vendent trop cher, et s'il convient d'en faire baisser le prix.

Il n'en est pas de même du bas prix, qui constamment ne surpasseroit pas le prix fondamental ; car il n'y a aucun cas où ce prix ne fût ruineux, et n'obligeât à abandonner la production d'une denrée qui seroit constamment bornée à un tel prix. Ainsi dans un Etat, le gouvernement doit se défier des avantages que le préjugé attribue, au prix qu'on appelle vulgairement *bon marché*, car ce prix peut être également préjudiciable aux Revenus du Roy, et des propriétaires des biens fonds, aux

(1) Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens de ce mot *bon prix* dans la terminologie de Quesnay. Il oppose aux idées en cours et à une politique qui s'inspire de la peur de la « cherté » une analyse scientifique du prix normal (du « bon prix »). La relativité du mot d'ordre « cherté » doit en ressortir : « La cherté avec pénurie est misère, « l'abondance avec cherté est opulence ». (V. *Grains*, édit. Oncken, p. 248). Dans le cas présent, l'auteur oppose le *bon prix* à la *cherté* et il entend par *cherté* « la cherté avec pénurie », le prix onéreux au peuple, ainsi que nous l'entendons aujourd'hui.

(2) Ceci est le commentaire de la maxime : « L'abondance avec cherté est « opulence ». (V. *Maximes générales du gouvernement*, Maximes XVIII « et XIX (Edit. Oncken, p. 335).

gains des autres habitants, aux progrès de la population, et à la multiplication des productions du païjs. On reconnoît la réalité de ces effets destructifs dans nos provinces où les denrées sont en non-valeur ; les hommes y vivent à bon marché, mais leur salaire est si bas, ils gagnent si peu, qu'ils ne peuvent se procurer aucune aisance par leur travail ; et trop peu excités par l'apas du gain, ils s'abandonnent à la paresse, et à la misère. Les propriétaires des Terres ont si peu de Revenus qu'ils ne peuvent faire les dépenses nécessaires pour améliorer leurs biens, pour procurer du Travail et des gains convenables aux ouvriers et artisans. Ceux-cy désertent ces provinces pour habiter dans les villes, où les vivres sont plus chers et les gains plus considérables ; c'est pourquoi les païjs où les denrées sont chères (1), sont plus peuplés, et les hommes y sont plus laborieux et plus à l'aise, que dans les païjs où les vivres sont à trop bas prix : les hommes ne se bornent pas simplement à la nourriture, il leur faut des vêtements, des ustencilles, et d'autres commodités pour vivre avec quelque aisance : les français ne passent pas les mers et ne vont pas aux isles de St Domingo, de la Martinique etc. pour y chercher du pain ; ils y sont attirés par des gains qui peuvent leur procurer de l'aisance (2).

Les prix comme nous l'avons dit, ne sont point sujets à de grandes variations, dans un Royaume qui a un commerce réciproque, facile, et parfaitement libre d'exportation et d'importation avec les autres nations : parce que les prix dans ce Royaume, sont égaux aux prix communs qui ont cours dans les autres païjs : car alors les mauvaises Récoltes, et les récoltes abondantes dans ce même Royaume n'y apportent ordinairement point de changement dans le prix ; parce que la même année il y a des récoltes abondantes dans des païjs, et de mauvaises récoltes dans d'autres ; et par un commerce libre et facile entre ces diférens païjs, ceux qui dans une année sont dans la dizette, sont fournis par ceux qui sont dans l'abondance, et ceux là dans une autre année fournissent ceux-ci, qui à leur tour sont dans la dizette ; ainsi par cette communication géné-

(1) Le mot cher revêt ici l'acception que Quesnay lui donne le plus souvent.

(2) Ceci est le commentaire de la maxime : « La non-valeur avec l'abondance n'est point richesse ».

rale, et par ces alternatives successives et réciproques, d'abondance et de disette, les prix restent toujours dans un état mitoyen, établi sur le prix commun fondamental, dans ces pays réunis par le commerce (1).

Les Hollandais et les Anglais qui ont la liberté du commerce des grains, n'éprouvent pas chez eux ces variations énormes dans les prix des grains, auxquels nous sommes toujours exposés en France ; parce que le commerce d'exportation et d'importation (2) des grains avec l'Etranger est prohibé chez nous ; nos récoltes bornées à la subsistance de la nation, sont tantôt surabondantes, et tantôt fort au dessous du nécessaire, et sont assujéties à des prix déréglés de cherté et de non-valeur. Ainsi le prix des denrées ne peut être assujéti à aucun ordre, à aucun Etat fixe, dans un royaume privé de la liberté ou de sa facilité du commerce extérieur d'exportation et d'importation : le cultivateur perd trop dans les années abondantes, et le bas peuple périt par la faim dans les dizettes, et par les maladies épidémiques qui suivent les famines. Les grandes et fréquentes variations des prix, sont donc les causes funestes d'indigence et de dépopulation.

Elles ne sont pas moins préjudiciables aux Revenus de l'Etat : car quoi qu'il paroisse que les chertés compensent les non-valeurs, et qu'il en résulte un prix commun sur lequel ces Revenus sont établis, ce prix commun tourne lui même au désavantage du Revenu des biens fonds. Les variations des prix, et les variations des récoltes combinées et compensées, forment pour le vendeur un prix commun beaucoup plus bas, que le prix commun de l'acheteur. Le prix commun de l'acheteur, qui n'achète toujours chaque année que la même quantité de bled pour sa consommation, ne se forme que du résultat de la variété des prix de plusieurs années, mais le prix commun du vendeur, qui ne recueille et ne vend pas chaque année, la même quantité

(1) Cf. *Maximes gen. du pouv. œcon.*, Notes sur la Maxime XVI (Edit. Oncken, p. 352).

(2) L'importation des grains ne fut jamais légalement prohibée à l'époque de Quesnay. Mais elle fut soumise à des réglemens, permissions particulières, qui « n'étaient point de nature à encourager les importateurs. » *Afanasstev*, Le commerce des céréales en France au xv^e siècle, 1894 p. 463. L'exportation des grains fut prohibée en Angleterre en 1757, 1758, 1759. *Charles Smith*, Three tracts on the corn trade p. 10, 45.

de bled, se forme du résultat des différens prix et des différentes quantités inégales du bled vendu à différents prix dans une suite d'années, diffère de celui de l'acheteur qui résulte des quantités égales des bleds achetés dans la même suite d'années. Mais le commerce extérieur d'exportation et d'importation exclut les grandes variations des prix, et le prix du vendeur, approche alors beaucoup plus de celui de l'acheteur, comme on va le voir par l'état du prix du bled en France, suivant les variations des récoltes et l'Etat des prix du bled en Angleterre conformément aux mêmes variations de récoltes.

BLEDS.

Etat des prix du bled en France, ou l'exportation des grains est défendue.

années	séptiers par arpent	prix du séptier	total par arpent	Frais taille et fermage pr' arp' chaque année.
abondantes	... 7 10 £ 70 ...	74 £
bonnes	... 6 12 72 ...	
médiocres	... 5 15 75 ...	
faibles	... 4 20 80 ...	
mauvaises	... 3 30 90 ...	
	25	87 £	387 £	370 £

Prix commun fondamental.

370 £ de dépenses divisés en 25 séptiers, donnent 14 £. 16^d. qui est le prix commun de chaque séptier coute au laboureur ; Voyés *art. fermiers (œconomie politique)*.

Prix commun de l'acheteur.

Un homme consomme 3 septiers par an c'est 15 septiers en 5 ans, qui lui coutent 261 £, ou 3 fois 87 £, comme ci dessus, total de 5 septiers.

261 £ divisées en 15 séptiers, donnent 17 £. 8^d. pour le prix de chaque séptier. C'est le prix commun ordinaire en France depuis longtems.

Prix commun du Vendeur.

387 £. produit total des 5 années divisées par 25 séptiers, donnent 15 £. 9^d. 7. 1/5^e pour le prix du septier ; ainsi le prix commun du vendeur ne passe le prix fondamental que de 13^d. 7^d. c'est par arpent 3 £. 8^d. et il est de 2 £ 4^d. 5. plus bas que celui de l'acheteur, et si on taxoit plus bas le prix du bled dans les années chères, le laboureur perdrait en tout tems, et la culture du bled cesseroit. Elle ne (pourrait) pas subsister non plus sans exportation si elle étoit plus étendue ; car si on recueilloit une plus grande quantité de bled, le prix commun du vendeur, tomberoit au dessous du prix fondamental, et dégènereroit en perte, et les revenus du Roi et de la nation, seroient anéantis.

Etat des prix des Bleds conformement aux effets de l'exportation en Angleterre.

années	séptiers p. arpent	Prix du séptier	Total p. arpent	Prix taille et fermage p. arp ^t
abondantes 7 16 £ 112 £	
bonnes 6 17 102	
médiocres 5 18 90	74 £
faibles	... 4 19 76	
mauvaises 3 20 60	
	25	90 £	440 £	370 £

Prix commun fondamental.

370 £. de dépenses divisées par 25 séptiers donnent 14 £. 16 £, ce qui est le prix que chaque septier coûte au laboureur.

Prix commun de l'acheteur.

3 séptiers de bled font en 5. ans, 15. séptiers. qui coûtent 370 £. divisées par 15. £. donnent 18 £. par séptier.

Prix commun du vendeur.

440 £. produit total de 5. années divisées par 25. septiers donnent 17 £. 12^d. par septier, ainsi le prix commun du vendeur, passe de 2 £. 16^d. le prix commun fondamental, et n'est que de 8^d. moins que le prix commun de l'acheteur, ainsi faute d'exportation comme dans le cas précédent où le vendeur ne tire que 15 £. 9^d. et ne gagne que 2 £, 3^d par séptier : c'est 10 £. 15^d. par arpent, qui avec 3 £. 9^d. feroient 14 £. 3^d. sans que l'acheteur payât le bled plus cher (1).

Nous recueillons chaque année environ 45 millions de septiers, c'est 100 millions de perte sur le produit actuel de nos récoltes en bled, sans compter le produit de la vente d'environ 3 ou 4 millions de septiers que nous pourrions vendre à l'étranger (2). Mais nôtre culture en bleds pourroit augmenter de 20 ou 30 millions de septiers : ainsi le seul effet de l'exportation sur l'état des prix du bled accroîtroit en cette partie, en celle des menüs grains qui suiveroient la même règle, de plus de

(1) Cf. les articles *Fermiers* et *Grains*. Cette démonstration, fondée sur la distinction du prix commun du vendeur et le prix commun de l'acheteur, est classique dans la littérature physiocratique relative à la liberté du commerce des grains. Nous rencontrons en cet endroit la source à laquelle les disciples ont puisé.

(2) On a évalué à l'art. *grains*, nos récoltes en bleds, année commune à 45 millions de septiers produits par la grande culture, et 34 millions par la petite culture. Mais à l'égard de cette dernière culture, on a confondu avec le bled (pour éviter un détail embarrassant) tous les mêmes grains produits par cette même culture ; et on a évalué le bled pour cette partie à plus bas prix, pour rapporter tous ces différens grains, à une estimation commune : mais en parlant rigoureusement nous ne recueillons que 45 millions de septiers de bled, mais l'équivalent de ce qu'il s'en faut se retrouve en mêmes grains. Ces récoltes seroient le produit de 15 millions d'arpents de terre bien cultivée, or nous avons 60 millions d'arpents de terre cultivables, ainsi relativement à nôtre territoire, nôtre culture est en déficit des trois quarts.

La France, en bornant la culture à la subsistance de la nation, renonce donc aux 3/4 des revenus de ses biens-fonds. De là il est aisé de comprendre comment l'Angleterre, avec 20 millions d'arpens de terre bien cultivée, peut avoir plus de revenus que la France, (voyés le produit de bonne culture à l'article *grains*). [Note de Quesnay].

150 millions les revenus des biens fonds, sans augmenter le prix du bled et le produit de la vente de celui que nous portons à l'étranger (1).

Mais l'exportation a encore l'avantage d'empêcher les chertés excessives qui ruinent le bas peuple, qui en font périr beaucoup par la faim, et plus encore par les maladies épidémiques qui suivent les famines : On dira peut être que l'Angleterre malgré une récolte passable a essuyé une cherté ; c'est un cas extraordinaire dans ce royaume, qu'on ne peut attribuer à l'exportation qui l'en a toujours préservé par l'accroissement de la culture qu'il a procuré : d'ailleurs l'exportation ne suffit pas pour causer une cherté dans l'enlèvement des grains, car l'Angleterre n'exporte pas chaque année plus d'un million de septiers de bled, ce qui n'est pas $\frac{1}{20}^e$ de la récolte annuelle : Elle ne pourroit donc augmenter le prix du bled, que dans cette proportion, qui seroit imperceptible. Une cherté aussi rare dans un pays, est donc l'effet de quelque cause extraordinaire, qu'on a pas jugé à propos de divulguer.

Voyés sur ces matières concernant le gouvernement économique les art. *ferme, fermiers, grains, impôts, intérêts de l'argent etc.*

On n'a pas été assés attentif aux prix des denrées ; cependant les revenus ne peuvent être évalués que par le prix des productions des biens fonds. Ce n'est pas simplement les productions qui forment les revenus : en effet elles peuvent être fort abondantes et ne pas produire de revenus : car si le prix qu'on les vend n'est pas au dessus du prix fondamental qu'elles coûtent, elles dégénèrent en perte pour les cultivateurs, elles ne produisent donc des revenus qu'autant que leurs prix surpassent les frais, ou les dépenses qu'elles exigent : ainsi le plus haut prix qu'elles peuvent acquérir constamment par le commerce avec l'étranger, profite à l'Etat, aux propriétaires, au peuple, à la population et à l'abondance. A l'Etat parce qu'il

(1) Les Anglais dont le commerce avec l'étranger est plus étendu, et mieux établi que le nôtre, exportent plus d'un million de septiers de bled et un million de septiers d'autres grains. La vente des grains dans le commerce des nations de l'Europe, n'est au total que d'environ 10 millions de septiers, ainsi faute d'acheteurs le commerce des grains de cette nation est borné. [Note de Quesnay].

augmente les richesses de la nation, aux propriétaires parce qu'il augmente leurs revenus, au peuple, parce qu'il augmente les dépenses (1) qui lui procurent des grains, à la population, parce que les grains attirent les hommes et favorisent la propagation, à l'abondance, parce que les profits font multiplier les productions. Mais il n'y a que le prix établi par le commerce avec l'étranger qui décide des richesses d'une nation. Cependant il semble que si une nation étoit tellement isolée, qu'elle n'eût aucune communication avec d'autres nations, qu'elle ne commercât chez elle que pour sa propre consommation (2) ; elle ne s'intéresseroit qu'au besoin des denrées, et nullement à leur valeur vénale, et que le bas prix seroit le plus favorable, parce qu'il le délivreroit du fardeau incommode des monnoyes. Mais cette nation imaginaire, seroit elle comme les autres formée de différentes classes d'hommes, y auroit-il des cultivateurs, des propriétaires, des biens fonds, un souverain, un gouvernement et des professions lucratives de toutes espèces, alors il faudroit des revenus au souverain et aux propriétaires ; des gages à ceux qui seroient employés à l'administration du gouvernement, des gains à ceux qui exerceroient les différentes professions, et aux ouvriers que les cultivateurs employeroient il faudroit donc que les revenus annuels de cette nation se distribuassent, comme chez toutes les autres nations, à ces différentes classes d'hommes, par des ventes et par des achats, conformément à des valeurs vénales assignées aux productions annuelles, et aux ouvrages de main d'oeuvre : il y auroit comme par tout ailleurs des années abondantes, et des années de disette, qui causeroient de grandes variations dans les prix. Ainsi la valeur vénale des richesses commercables, deviendroit à peu près aussi intéressante, dans cette nation que dans les autres.

Mais quand une nation a à se défendre contre ses voisins, par le secours des richesses pécuniaires, ses productions lui sont précieuses alors, à proportion qu'elles peuvent lui procurer

(1) Quesnay veut dire : les dépenses en salaires qui lui procurent des grains.

(2) Quesnay est ainsi en quelque sens le précurseur de Fichte « Der geschlossene Handelsstaat » (« L'état commerçant isolé ») 1800 et de Thünen « Der isolirte Staat » 1826.

de ces richesses, je dis à proportion qu'elles peuvent lui en procurer, et non à proportion qu'elles en procurent réellement : ce sont deux effets qu'il faut bien distinguer, pour se former des idées justes sur les richesses de l'Etat (1) : car il suffit qu'une marchandise puisse procurer 100 écus, pour qu'elle vaille elle-même autant que 100 écus effectifs : en ce sens toutes les richesses sont virtuellement des richesses pécuniaires à raison de leur prix, lors même qu'elles ne sont point converties en richesses pécuniaires, ainsi les richesses d'une nation qui commerce avec l'étranger consistent également dans les richesses pécuniaires, et dans les richesses réelles, considérées à raison de leur prix, qui a cours chez l'étranger (2).

Une nation qui auroit la valeur de deux milliards en denrées, et qui n'auroit pas d'argent seroit donc aussi riche qu'une autre qui auroit deux milliards en argent, et qui n'auroit pas de denrées.

Mais la réalité de ces richesses vénales suppose nécessairement un commerce extérieur réciproque. Car l'une de ces nations ne pourroit pas se procurer de l'argent par ces denrées, et l'autre ne pourroit employer son argent pour ses besoins, si l'une et l'autre n'avoient aucune communication, ou commerce avec l'étranger. Elles ont donc également besoin de commerce extérieur, l'une pour vendre ses richesses ; pécuniaires équivalentes aux denrées, et l'autre pour assurer à ses denrées un prix qui les rendent équivalentes aux richesses pécuniaires.

Mais ce n'est pas par la quantité d'argent que vous retirés de l'étranger de la vente de vos denrées, que vous devez juger de vos richesses ; c'est par le prix des denrées établi par la communication permanente du commerce réciproque, et libre entre vous et lui : quand vous n'exporterions dans l'année que 100 septiers de bled, parce que vous n'en pourrions pas vendre davantage le prix général du bled entre les nations commerçantes, se trouvera aussi sûrement établi chez vous, que si vous en vendiez dix millions de septiers. Ce prix général se forme

(1) Cf. article *Grains* édit. Oncken, p. 246-247. Quesnay y dit de même : « Plus un royaume peut se procurer de richesses en argent, plus il est puissant et plus les facultés des particuliers sont étendues... », et non pas : « plus un royaume se procure de richesses en argent ».

(2) Cf. *Grains*, édit. Oncken, p. 238.

comme le niveau des lacs et des mers qui se communiquent : si dans différens tems l'Océan ne reçoit point de l'eau de la méditerranée et la méditerranée n'en reçoit pas de l'océan, le niveau général des eaux de ces mers n'en est pas moins égal ; car cette égalité de niveau est toujours assurée par la communication que ces mers ont entr'elles. Il en est de même de l'égalité du prix général entre les nations commerçantes elle s'établit et se maintient continuellement par la communication permanente du commerce réciproque (1). Ainsi quand vous ne vendriez pas de bled cette année à vos voisins, et qu'ils ne vous en vendroient pas non plus, parce que vous en avés autant qu'il vous en faut pour votre consommation et pas plus ; il ne pourra cependant pas être à plus bas prix, ni à plus haut prix chez vous que chez eux ; car si votre bled étoit à plus bas prix la liberté de votre commerce extérieur vous déterminerait à en exporter et dès lors le prix de votre bled deviendroit égal chez vous, au prix que vous le vendriez à l'étranger, voila l'avantage de la liberté du commerce extérieur réciproque, elle vous fait jouir toujours des prix communs d'une denrée, lors même que vous ne seriez pas dans le cas d'en vendre ni d'en acheter. Or c'est ce prix commun qui constitue réellement et relativement à vos voisins la valeur vénale de vos denrées, et c'est cette valeur vénale relative à vos voisins qui forme réellement vos richesses ; car tel ou tel prix ne seroit relatif qu'au commerce intérieur d'une nation, ne pourroit pas lui même rendre cette nation ni plus ni moins riche, mais il pourroit à proportion qu'il seroit déréglé et inconstant, déranger tout l'ordre économique des particuliers, le gouvernement et la culture des biens fonds. Il n'y a donc que le prix commun et stable des nations commerçantes, qui réalise la valeur vénale des marchandises, parce que chaque nation commerçante peut effectivement les

(1) Bien qu'agriculteur, Quesnay ne veut d'aucune protection douanière pour l'agriculture. Cf. *Maximes*, note sur la Maxime XVI (édit. Oncken, p. 352) : « Par la liberté et la facilité du commerce extérieur d'exportation et d'importation, les grains ont constamment un prix plus égal, car le prix le plus égal est celui qui a cours entre les nations commerçantes ». Quesnay n'admettait même pas le protectionnisme à titre de représailles, (note mise par lui en marge de la *Théorie de l'Impôt* de Mirabeau, citée par Schelle, *Quesnay et le Tableau économique. Rev. d'Econ. polit.* 1905, p. 517-518.

vendre à l'étranger à raison de ce prix : et, alors la nation la plus riche est celle dont le territoire est le plus étendu et le plus abondant.

Que signifie donc le langage de ceux qui disent que les marchandises que nous achetons de l'étranger nous enlèvent nôtre argent, si par le commerce extérieur, les marchandises sont des richesses équivalentes à l'argent, et si l'argent est une richesse équivalente aux marchandises. Mais ces plaintes sont d'autant moins fondées, que le commerce extérieur se fait presque toujours par des achats réciproques de part et d'autre, et qu'effectivement ce commerce ne se soutient entre les nations que par la vente réciproque de leurs marchandises. A quoi sert donc l'examen de la balance, pour juger de l'avantage du commerce extérieur ? Si l'un a acquis plus d'argent, l'autre n'a t'il pas acquis plus de marchandises ? Lequel des deux est devenu plus riche ? De plus la balance vous indique-t-elle les profits que l'un aura fait sur son argent, et l'autre sur ses marchandises ?

Mais ce que nous savons bien clairement, c'est que sans le commerce extérieur réciproque les denrées n'auoient point de valeur vénale fixe dans une nation ; que le prix dans le commerce intérieur de cette nation, ne seroit qu'un prix aussi déréglé et aussi inconstant, que les variations de disette et d'abondance de denrées dans le pays, et que le prix commun qui résulte de ces variations est fort désavantageux aux revenus de la nation. Ainsi un royaume maritime qui néglige le commerce extérieur des denrées de son crû, préjudicie extrêmement à l'accroissement de ses richesses, de sa population et de sa puissance.

L'accroissement de la population dépend entièrement de l'accroissement des richesses, de l'emploi des hommes et de l'emploi des richesses.

Les hommes se rassemblent et se multiplient par tout où ils peuvent acquérir des richesses, vivre dans l'aisance, posséder sûrement et en propriété les richesses que leur travaux et leur industrie peuvent leur procurer. Un homme ne peut acquérir des richesses que par les richesses qu'il a déjà, et par les gains que lui procurent les richesses des autres. Des hommes dénués de richesses commestibles, ne pourroient pas habiter un désert,

ils y périroient s'il n'y trouvoient pas des animaux, où d'autres productions naturelles pour se nourrir, jusqu'à ce qu'ils eussent forcé la terre par leurs travaux, à leur fournir les productions nécessaires pour satisfaire constamment à leurs besoins. Il faut donc des richesses d'avance pour se procurer successivement d'autres richesses pour subsister ; et parvenir à vivre dans une aisance qui favorise la propagation. Un royaume où les revenus augmentent attire de nouveaux habitans par les gains qu'il peut leur procurer ; donc, l'accroissement des richesses augmente la population.

Mais il faut pour l'accroissement des richesses et de la population, que les hommes soient assurés de leur liberté, et de la possession de leurs richesses. Car les hommes ne s'attachent ni au souverain, ni à la patrie, dans un pays où ils n'ont ni protection, ni droits, ni propriété : S'il y reste des habitans dévoués à la misère, ils sont inutiles à l'Etat. Les hommes qui résistent à l'indigence, qui s'accoutument aux mauvais alimens, aux mauvais vêtemens, à la privation de toutes les commodités, qui ont trouvé, comme Diogène, le secret de boire dans leurs mains, renoncent au travail et aux intérêts de la patrie : La Tyrannie et la pauvreté règnent sur des Déserts. — L'abus de l'autorité et la dureté du gouvernement sont la cause ordinaire de la destruction des Etats. Quelques écrivains trop peu instruits des désordres de la Tyrannie des Empereurs Romains, ont attribué au luxe la décadence de l'empire. C'étoit à la vérité les impositions excessives sur les provinces qui soutenoient le luxe dans Rome. Mais lorsque les provinces furent ruinées, cette grande ville ne put se soutenir par elle-même, ni conserver sa domination. Ses provinces et l'empire essayèrent la Révolution que la Tyrannie et les exactions énormes du gouvernement avoient préparées. Les historiens en rapportent quelques détails qui font horreur : « Galere, faisant taire toutes les Loix, se « permit de tout faire, et donna la même licence aux juges « qu'il envoyoit dans les provinces ; c'étoient des gens qui ne « connoissoient que la guerre, sans études et sans principes : « adorateurs aveugles du despotisme dont ils étoient les instru- « ments : Mais ce qui porta dans les provinces une désolation « universelle, ce fut le dénombrement qu'il fit faire de tous les « habitans de ses Etats, et l'estimation de toutes les fortunes.

- Les commissaires répandoient partout la même inquiétude, « et le même effroi que des ennemis auroient pu causer, et « l'empire de Galere, d'une extrémité à l'autre, ne sembloit plus « être peuplé que de captifs. On mesuroit les campagnes, on « comptoit les ceps de vigne, les arbres, et pour ainsi dire les « mottes de terre : on faisoit registre des hommes et des ani- « maux ; la nécessité des déclarations remplissait les villes « d'une multitude de paysans et d'esclaves : les pères y trai- « noient leurs enfants. La justice d'une imposition proportion- « nelle auroit rendu ces contraintes excusables, si l'humanité « les eût adoucies, et si les impositions en elles-mêmes eussent « été tolérables ; mais tout retentissoit de coups de fouët et de « gémissemens : on mettoit les enfans, les esclaves, les femmes « à la torture, pour vérifier les déclarations des pères, des « maîtres, et des maris ; on tourmentoit les possesseurs eux- « mêmes, on les forçoit par la douleur de déclarer plus qu'ils « ne possédoient ; la vieillesse, ni les maladies ne dispensoient « personne de se rendre au lieu ordonné : on fixoit arbitraire- « ment l'âge de chacun, et comme selon les loix l'obligation de « payer la capitation devoit commencer et finir à un certain « âge, on ajoutoit des années aux enfans, et on en ôtoit aux « vieillards. Les premiers commissaires avoient travaillé à « satisfaire l'avidité du prince, par les rigueurs les plus outrées : « Cependant Galère, pour presser encore davantage ses mal- « heureux sujets, en envoya d'autres à plusieurs reprises, faire « de nouvelles recherches ; et les derniers venus, pour enché- « rir sur leurs prédécesseurs, surchargeoient à leur fantaisie « et ajoutoient à leurs rôles beaucoup plus qu'ils ne trouvoient « dans les biens et dans le nombre des habitans. Cependant « les animaux périssoient, les hommes mouroient, et après la « mort on les faisoit revivre sur les rôles, on exigeoit encore « la taxe des uns et des autres. La dureté naturelle de Galere, « et la patience de ses sujets, étoit pour lui une ressource qu'il « croyoit inépuisable. Un nouvel essain d'exacteurs se répan- « dit dans ses Etats, ils ravissoient sans pitié ce qu'on avoit « sauvé des vexations précédentes ; on pilloit les maisons, on « dépouilloit les habitans, on saisissoit toutes les récoltes, « toutes les vendanges ; on enlevoit jusqu'à l'espérance de la « récolte prochaine ; en ne laissant pas aux laboureurs de quoi

« ensemercer leurs campagnes : on vouloit même exiger d'eux « ce que la terre ne leur avoit pas donné. Ces malheureux, pour « fournir aux largesses du prince, mouroient de faim et de « misère.

« Maxence, regardoit comme son patrimoine celui de tous « ses sujets : il n'épargnoit pas même les temples de ses dieux : « c'étoit un abîme qui engloutissait toutes les richesses de l'uni- « vers que près de onze siècles avoient accumulées dans Rome. « L'Italie étoit remplie de délateurs et d'assassins dévoués à « ses fureurs, et qu'il repaissoit d'une part de sa proie ; cette « tyrannie faisoit désertier les villes et les campagnes, on cher- « choit les retraites les plus profondes, les terres demeuroient « sans semence et sans culture (1) sous les règnes de Dioclé- « tien, de Valentinien III etc. les pillages des intendants exci- « tèrent des révoltes dans les Gaules, et on exterminoit les « hommes après leur avoir enlevé leurs biens (2) : d'autres na- « tions s'emparèrent ensuite de ces provinces ruinées, sans « force et sans ressource pour le soutien d'un Empire, devenu « aussi foible et aussi méprisable qu'il avoit été opulent et for- « midable. L'Espagne fut envahie par les Gots ; l'Angleterre « par les Saxons, les Gaules par les Francs, la Germanie par « les Allemands, les Hérules, les Turcilinges et les Lombards « s'emparèrent de l'Italie ».

Tels furent les funestes effets du despotisme militaire de l'empire Romain : je dis despotisme militaire, car le despotisme n'est jamais qu'une ligue du souverain avec quelques corps de l'Etat devenus plus puissans que le souverain même. Le Despotisme monarchique est une chimère, il n'a jamais existé, et il est impossible qu'il existe. Un homme seul, ne peut gouverner arbitrairement des millions d'hommes ; la souveraine puissance monarchique ne peut subsister que par l'autorité des loix et par l'équilibre des corps de l'état contenus réciproquement les uns par les autres ; et par des loix qui les intéressent, et qui bornent et assurent leurs droits. Car, un monarque, ne pourroit tendre au pouvoir arbitraire, qu'en partageant sa puissance avec quelque corps puissant de l'état qu'il élèveroit au

(1) Histoire du bas Empire par M. Le Beau [Note de Quesnay].

(2) M. Richer, hist. des Empereurs [Note de Quesnay].

dessus des autres, et en qui résideroit toute la force tyrannique qu'il exerceroit sur ses sujets. Mais ce pouvoir précaire est aussi dangereux, qu'indigne de l'autorité respectable et légitime des Rois ! De quelque appui que dépende le despotisme, il est toujours aussi redoutable au souverain, et à ses ministres, que le souverain est redoutable à ses sujets ; mais le despotisme militaire des dominations Barbares est le plus orageux et le plus déréglé, le plus violent et le plus destructif. L'empire Romain, l'empire Otoman et les Etats Barbaresques, en fournissent des exemples odieux de tout genre.

Les richesses et les populations, ne se soutiennent que par l'aisance que procurent les richesses. Les hommes ne contribuent à la prospérité de l'Etat que par leurs productions et par leur consommation. Il faut des richesses pour produire des richesses ; un laboureur dont la fortune est détruite par la grêle, ou par une mortalité de bestiaux, ou par des impositions, ou par d'autres causes, ne peut plus continuer de faire les dépenses qu'exige la culture : L'Etat perd les produits successifs des richesses et des travaux des laboureurs ; l'indigence dans laquelle il est tombé le retient nécessairement dans l'indigence et dans l'impuissance d'exercer sa profession et d'y établir ses enfants. Cette famille n'a plus de ressource pour vivre que de se réduire aux travaux de manouvrier. Dans l'état même de manouvriers, les hommes ne sont utiles qu'autant qu'ils peuvent parvenir à l'aisance que doit leur procurer le travail : car lorsqu'ils sont assujettis à des impôts, à des corvées et à d'autres charges qui éteignent en eux l'espérance de pouvoir se procurer les moindres commodités de la vie, ils se voient réduits à se nourrir de mauvais pain, à se couvrir de mauvais vêtements, à coucher sur la paille, à être privés de toutes commodités, de tout meuble, de tout ustensile de ménage, à n'avoir aucuns bestiaux pour se procurer un peu de lait, de beurre, de fromage, quelques œufs : ils ne connoissent que la ressource de l'extrême pauvreté pour s'exempter du déplaisir de la saisie des effets qu'on leur enlèveroit. Ils bornent leur travail au gain que peut leur donner seulement le nécessaire rigoureux pour exister, et qu'on ne peut leur ôter, parce qu'il n'est d'aucune valeur, et qu'il est réduit au besoin journalier. Ainsi ils ne sont utiles, ni par leurs productions, ni par leur consommation

Il ne faut donc point comprendre ces hommes, ou plutôt ces familles tombées en non valeur, dans la population profitable à l'Etat. En exigeant trop de ces hommes, on les a rendus inutiles et malheureux, on ne doit donc rien attendre de leurs enfants ; accoutumés à l'indigence, instruits par les gémissemens des pères et mères sur les causes de leurs malheurs, induits à la fénéantise par l'exemple, ils s'y habituent, et c'est en effet le seul adoucissement qu'ils puissent se procurer. *Voilà les succès des maximes de ces hommes féroces, qui prétendent qu'il faut réduire le bas-peuple à la misère, pour les forcer de travailler* (1). Les hommes et les terres sont les biens : leurs productions commercables sont les richesses : les hommes comme les terres tombent en friche, et en non-valeur, lorsqu'ils sont épuisés. Des millions d'hommes dans la misère, et des millions de terre en friche, ne servent qu'à manifester le dépérissement d'un Etat.

C'est l'état d'aisance qui provoque au travail, parce que les hommes jouissent du bien être qu'il leur procure, qu'ils s'accoutument aux commodités de la vie, aux bons alimens, aux bons vêtements et qu'ils craignent la misère : ils elevent leurs enfans dans le mêmes habitudes du travail et du bien être ; ils redoublent les soins et la fatigue pour les établir dans leur petit état

(1) Cette doctrine rejetée par Quesnay fut celle de toute une catégorie d'écrivains Citons seulement William Petty *Political Arithmetic*, Ch. II. (*Economic writings of Sir W. Petty*, édit. Hull, 1899, t. I, p. 274-275). *Treatise of Taxes*, Ch. V, § 15 ; Ch. VI, § 4 ; Ch. XIV § 11 (même édit. t. I, p. 52, 55, 87). Elle fût partagée par des administrateurs appartenant à la vieille école. C'est ainsi que Quesnay répond à M. Méliand, intendant de Soissons : « Que pensez-vous de cette phrase : « Tout le monde convient que l'esprit de travail et de peine n'est point diminué, on croit même qu'il est augmenté ; il semble que la malaisance donne de l'appât pour le travail, mais il ne faut pas en conclure que la culture est augmentée. » Cela ne réveille-t-il pas un peu l'idée d'une certaine politique, par laquelle on voulait inspirer que la misère est un aiguillon pour le travail. Ce n'est plus le temps de parler ce langage en matière d'agriculture... *Les hommes ne sont paresseux nulle part quand ils peuvent jouir de leur gain*, mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend, c'est pour accroître la charge. Les hommes se défient de la punition, et pour n'être pas en pure perte pour eux la victime du travail et du fisc, ils se réduisent au pur nécessaire physique qui se trouve plus facilement dans les bons pays que dans les mauvais, ce qui attire la malédiction des subdélégués sur les bons pays. » O. Thiele, François Quesnay und die Agrarkrisis im Ancien régime. Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. IV. Band. S. 649-651 (Stuttgart 1906.)

avec quelques facultés qui facilitent et étendent les profits de leurs travaux : l'espérance de réussir soutient leur courage, et le succès satisfait leur tendresse et leur amour-propre. Voilà dans le bas-peuple, ce qui donne des hommes laborieux et profitables à l'Etat.

Jamais l'état d'aisance ne porte le bas peuple à la paresse, cet état est trop précieux pour s'en détacher : outre la douceur de la vie domestique, il est soutenu par l'honneur, par le sentiment, et par l'ambition : on aime à être paré selon son état, à avoir des ustenciles et ameublemens qui marquent la jouissance, et qui évitent le mépris attaché à la pauvreté ; non seulement (1) ces motifs fondés sur la possibilité que donnent l'aisance ou les facultés rendent le bas-peuple laborieux. L'aisance, l'ambition, la possibilité d'accroître les richesses par les richesses, sont donc les vraies causes qui excitent les hommes au travail, qui les rendent utiles, et qui procure les richesses de l'Etat (2).

Les succès des travaux des hommes ne se bornent pas aux productions qui en naissent, mais ils procurent la consommation et les dépenses, qui sont elles mêmes une autre source de richesses. *Tout ce qu'un homme dépense de ses gains, ou de ses revenus profite à d'autres hommes, et retourne à la source qui l'a produit et qui le renouvelle.* Un Laboureur a vendu 100 septiers de bled 1600 £. Le propriétaire a reçu ces 1600 £ pour le fermage de la terre ; celui-ci emploie cette somme à faire bâtir ; les ouvriers à qui il l'a distribuée en achètent du bled pour se nourrir : ainsi les 1600 £. retournent au laboureur qui leur vend le bled. Ce laboureur emploie cette somme à la culture, pour faire naître d'autre bled ; ainsi les dépenses du propriétaire forment le gain des ouvriers, qui rendent au laboureur la somme qu'il a payée au propriétaire (3). Si cette somme est enlevée au propriétaire, ou aux ouvriers, ou au laboureur, son retour successif est anéanti : la source ne la fournira plus, ni au propriétaire ni aux ouvriers, ni au laboureur. Sa reproduction perpétuelle, les dépenses du propriétaire, des ouvriers, du

(1) Les mots « non seulement » semblent indiquer qu'il manque encore ici quelque chose.

(2) Cf. *Maximes générales du gouvernement*, Maxime XX (Edit. Oncken, p. 335).

(3) Cf. le *Tableau oeconomique*.

laboureur, sont supprimées ; le bled qui étoit la richesse réelle, qui renaissoit, et qui étoit consommé annuellement pour la nourriture des hommes est anéanti, et il faut que les hommes aillent chercher ailleurs leur subsistance, et que l'Etat s'appauvrisse et se dépeuple : car les richesses ne sont multipliées ou perpétuées dans un Etat par les hommes qu'autant que les hommes peuvent se multiplier par les richesses, et qu'ils peuvent multiplier les richesses par les richesses.

Si le gouvernement détourne les richesses de la source qui les reproduit perpétuellement, il détruit les richesses et les hommes.

Si on appauvrit les vigneron, par exemple, ce genre d'hommes si nombreux, si profitables à l'Etat par leurs productions ; ces hommes ne pourront soutenir les dépenses de la culture de la vigne quand les accidents de la gelée, de la grêle. etc. détruiront leur récolte : ils ne pourront pas non plus dans les années abondantes attendre le tems favorable à la vente de leurs vins, et perdront les frais de leur culture par la non valeur du produit de leur récolte : ils se trouvent également dans la misère, quand la récolte manque, et quand elle est abondante ; ils ne peuvent que fort imparfaitement entretenir la culture de leurs vignes, ils ne se nourrissent eux et leur famille que de mauvais alimens, et n'apportent aucun profit à l'Etat par leur consommation.

Cet objet n'est pas aussi indifférent à la nation qu'on le croit. Si deux millions de vigneron et leurs familles se nourrissoient de pain de froment, au lieu de pain d'orge, d'avoine ou de bled noir, ils consommeroient 15 ou 18 millions de septiers de froment, ce qui augmenteroit d'autant la culture de ce grain, et ce seroit dans l'Etat une richesse de 200 millions, qui augmenteroient les revenus du Roy, les revenus des propriétaires, les dépenses des fermiers, qui procureroient des gains aux manouvriers qu'ils occuperoient de plus à la culture. L'augmentation des revenus du Roy, et des propriétaires, seroit une augmentation de dépenses, procureroient des gains à toutes les professions lucratives, et qui y attireroient un plus grand nombre d'hommes, dont la consommation seroit une nouvelle source de richesses, qui étendrait encore la culture à proportion de ce surcroit de consommation ; ainsi le froment que consom-

meroient ces vigneron procureroit un surcroît de richesses, qui accroîtroit de plus en plus les richesses et la population ; au lieu que si ces vigneron ne consommoient que des grains de vil prix, qu'ils se procureroient par un travail qu'ils déroberoient à la culture des vignes ; tous ces avantages seroient anéantis. Mais s'ils étoient réduits à une epargne encore plus rigoureuse sur les autres espèces d'alimens, et sur les vêtemens ; les pertes pour l'Etat se multiplieroient à raison de leur misère.

Il n'est donc pas indifférent pour l'Etat, que le bas peuple vive dans l'aisance, ou que sa consommation soit réduite au nécessaire rigoureux : cette partie de la population est incomparablement plus nombreuse que celle des riches, et l'Etat perd à proportion qu'elle se retranche sur la consommation que leurs travaux devroient leur procurer, et que l'on supprime par des impositions mal entendues, qui tarissent la source des revenus du souverain et de la nation.

Les droits imposés sur les denrées du crû, détruisent les revenus des biens fonds, diminuent la population, et les revenus du souverain.

Les droits (par exemple) imposés sur les vins et sur les eaux-de-vie les surchargent d'un prix factice qui en diminue la consommation, et la production, qui prive l'Etat d'un fonds de richesses que nous pourrions vendre à nos voisins, qui procureroient de plus grands revenus aux propriétaires et au souverain ; qui enrichiroient la nation, et qui augmenteroient beaucoup la population, par les hommes qui seroient occupés à la culture d'une plus grande quantité de vignes, dans un Royaume, où les terres cultivables, excèdent beaucoup la quantité qu'il en faut pour la culture des grains, (voyés art. *grains*).

La population augmenteroit d'ailleurs, à proportion de l'augmentation des richesses annuelles, que produiroit l'augmentation de la culture des vignes : car les hommes se multiplient dans un Etat à raison de ses revenus.

Ces droits qui augmentent considérablement le prix des vins et eaux de vie de vin (1) en empêchent la vente à l'étranger, il

(1) Ces droits augmentent d'un tiers ou de moitié au delà du prix du vin qu'on vend à l'étranger, ce qui en diminue extrêmement le débit. (autres droits bien plus exorbitans encore) un tonneau de vin valant 100 £ transporté de Bordeaux en Bretagne et consommé dans cette province, paye 254 £

y supplée par d'autres boissons, et des eaux de vie de grains, qui lui coûtent plus cher qu'ils n'achèteroit nos vins et nos eaux de vie, réduits à leur prix naturel. Les pays qui nous avoisinent, et qui manquent de vins, sont fort étendus ; le commerce des vins pour ces nations pourroit être un objet prodigieux si elles y trouvoient du profit : leur commerce augmenteroit autant avec nous, que le nôtre augmenteroit avec elles, et les gains seroient réciproques, ils gagneroient avec nous sur les marchandises qu'ils nous vendroient, et nous profiterions avec elles sur la vente de nos vins, et de nos eaux de vie ; car pour entretenir un commerce étranger, il faut qu'il soit réciproque, il ne faut pas penser comme le vulgaire, qui croit que le commerce extérieur s'exerce comme le commerce intérieur où le marchand ne trafique que pour convertir les marchandises en argent : ces idées populaires, ne doivent pas entrer dans les vues des hommes d'Etat sur les avantages du commerce étranger.

Si le commerce des denrées augmentoit nos revenus et notre population, nos dépenses augmenteroient aussi, et nous achèterions des marchandises de l'étranger, à proportion qu'il nous en achèteroit (1).

Les nations du Nord gagneroient beaucoup à consommer nos vins, parce que les boissons, et surtout les eaux de vie de grain et de sucre, dont ils font usage, leur sont fort nuisibles, et nous gagnerions beaucoup sur les marchandises qu'ils nous vendroient pour notre usage ; car c'est par la consommation que les nations renouvellent leurs richesses annuelles.

Cependant ne croyés pas que ce commerce réciproque puisse établir une égalité de richesses entre les nations commerçantes, car il est évident que chacune d'elles ne peut être riche qu'à

de droits. (observations sur l'agriculture de la Guienne.) (*) Les Etats de la province de Bretagne ont imposé les subsides sur les boissons? voilà un objet de consommation détruit au moins des 3/4 dans cette province. Cette imposition retombe sur l'Etat. Que sont devenues dans la Bretagne les terres qui doivent subvenir aux subsides, sont elles tombées en non valeur, ou sont-ce les propriétaires qui éludent l'impôt en détruisant les productions? Si les terres y sont en non valeur par le défaut du débit des grains, c'est un mal qui produit un autre mal. (Note de Quesnay).

(1) Les remarques suivantes forment le prélude au rétablissement des relations commerciales franco-anglaises en 1786.

(*) Le titre de cet ouvrage est : Vivens, Observations sur la culture de la Guyenne 1755.

raison des productions qui naissent annuellement de ses biens fonds, et à raison de la facilité de son commerce. Ainsi un royaume qui a le meilleur et le plus grand territoire, et le mieux cultivé, sera plus riche. Mais il est de son intérêt de favoriser le commerce de ses voisins, pour se faciliter à lui-même le débit des denrées de son crû : et il est toujours assuré de surpasser les autres, par ses richesses et par sa population, autant qu'il les surpasse par les productions de ses biens fonds. il est vrai que le commerce de simple trafic d'une nation qui achète pour revendre procure un profit qui peut accroître les richesses de cette nation ; Mais un tel commerce, seroit un petit objet dans un grand royaume. Son commerce doit être un commerce de propriétaire, c'est à dire un commerce des denrées de son crû : ainsi ce n'est pas son commerce qui est la source de ses richesses. C'est son territoire qui doit subvenir à ses besoins, et lui procurer l'abondance.

Par le commerce, les nations s'entrevoient leur superflu, et varient leurs richesses par leurs achats : les vraies richesses sont celles qui se consomment, et qui renaissent annuellement : car c'est parce qu'elles se consomment, qu'elles sont recherchées, qu'elles sont commercables, qu'elles forment des revenus. Ce n'est point par la masse des richesses pécuniaires qu'on doit juger de l'opulence d'un état ; c'est par ses richesses annuelles, et par leur prix qu'il est riche ; parce qu'il en jouit, parce qu'elles se renouvellent et se perpétuent, et qu'il peut toujours avec ses richesses se procurer de l'argent s'il en a besoin.

L'argent n'est pas l'objet du commerce. Les royaumes qui tirent leur argent des mines, le convertissent, pour le renouveler, en richesses réelles qui se consomment : ces nations ne pourroient pas avec l'argent même satisfaire à leurs besoins, ni pourvoir à la subsistance des ouvriers, qui le tirent des entrailles de la terre, qui le purifient, et le rendent commercable. Ainsi cet argent qui se perpétue par le travail, n'est par rapport à eux, que ce que sont par rapport à nous les richesses annuelles que nous nous procurons par la culture de nos biens, on n'en jouit point, et il ne se perpétue, qu'en le convertissant en richesses qui se consomment. Ainsi l'argent n'est pas par lui-même l'objet du commerce. Le commerce n'est profitable qu'autant qu'il nous procure des richesses qui se consomment,

et qui augmentent ou perpétuent nos revenus par la consommation. *Les avantages du commerce ne consistent donc point à enlever l'argent des autres nations* : non seulement cet espèce de commerce ne peut pas subsister, mais il faudroit toujours convertir cet argent en richesses qui se consomment, pour perpétuer nos richesses commercables. Le négociant ne s'y trompe pas ! car aussitôt qu'il a vendu ses marchandises à l'étranger, il lui en achète d'autres, et il gagne sur celles qu'il a apportées, et sur celles qu'il rapporte et par là il rend son commerce plus profitable.

Nous pourrions cependant supposer un commerce extérieur qui ne rapporteroit que de l'argent. Tel seroit (par exemple) le commerce extérieur d'une nation qui vendroit ses denrées à une autre nation qui les achèteroit avec de l'argent, qu'elle tireroit de ses mines, et qui n'auroit point de marchandises à vendre : or ce commerce ne seroit-il pas plus avantageux pour la nation qui vend ainsi ses denrées, qu'un commerce extérieur qui rapporte des marchandises. Il paroîtroit, au premier aspect, qu'il lui seroit beaucoup plus profitable ; car avec l'argent qu'elle retireroit des marchandises qu'elle vendroit à l'étranger, elle pourroit étendre la culture de ses biens fonds, et faire travailler beaucoup d'ouvriers et d'artisans, qui augmenteroient la consommation dans le pays ! par là, elle augmenteroit ses revenus et sa population ; d'ailleurs si elle ne consommoit que des denrées de son crû, et si elle ne se servoit que des marchandises et des ouvrages préparés et fabriqués chez elle, elle conserveroit tout l'argent qu'elle retireroit de l'étranger. Ainsi ce commerce extérieur purement actif multiplieroit les hommes, les richesses réelles et les richesses pécuniaires.

Mais ce commerce extérieur purement actif, suppose deux conditions chimériques : 1° il faudroit qu'il n'y eût qu'une nation qui commerçât avec celle qui n'achèteroit des denrées qu'avec l'argent qu'elle tireroit de ses mines ; car si diverses nations apportent des denrées à celle-ci, aucune de ces nations ne pourroit avoir avec elle un commerce assés étendu pour débiter par ce commerce actif toutes les denrées ou marchandises qu'elle auroit à vendre ; la concurrence partageroit tellement cette sorte de commerce qu'il ne seroit pas plus profitable qu'un commerce de vente réciproque de marchandises : car

chaque nation pour avoir de l'argent y baisseroit le prix de ses denrées, à un degré qui mettroit ce commerce purement actif, au niveau du commerce actif réciproque : ainsi les avantages de ces deux sortes de commerce, deviendroient égaux.

2° Il faudroit qu'une nation, pour conserver l'argent du commerce purement actif, n'achetât aucune marchandise de l'étranger ! Mais les particuliers qui ont de l'argent, veulent en jouir, et se procurer les marchandises étrangères qui leur sont agréables, ou qui conviennent à leur état ; et il est très important de ne gêner ni la consommation ni le commerce. On doit donc laisser aux citoyens la liberté des dépenses et ne point perdre de vue, les avantages qui en résultent pour le débit de nos denrées : car telle marchandise achetée de l'étranger est le produit d'une quantité de muids de vin, ou d'autres productions de nôtre crû que nous lui avons vendues ; et le marchand qui vend à son retour la marchandise qu'il a apportée achète de nouveau du vin, ou d'autres denrées pour reporter à l'étranger. Ainsi son commerce procure continuellement le débit de nos denrées, et en perpétue la production.

Un commerce purement actif, qui ne rapporteroit pas plus d'argent que la valeur des marchandises étrangères que nous retirons de la vente de nos denrées, ne seroit pas plus profitable qu'un commerce actif réciproque, puis qu'il ne procureroit pas plus de richesses, et ne contribueroit pas à l'accroissement de nos revenus et de notre population, et peut être même y contribueroit il moins, parce qu'il ne provoqueroit pas autant les particuliers, à la dépense qui favorise le débit et la production des denrées.

Cependant, il semble que si nous faisons fabriquer chez nous les ouvrages que nous achetons ; nous occuperions plus d'hommes, ce qui augmenteroit la population, la consommation et nos revenus : mais ce n'est pas de la consommation de nos vins, ou de nos autres denrées vendues à l'étranger que nous viennent les ouvrages que nous tirons d'eux : or cette consommation est aussi profitable, que si elle se faisoit chez nous, et contribue autant à l'augmentation de nos revenus : car la consommation est une condition essentielle pour la reproduction ; mais l'une et l'autre ont un corrélatif essentiel, qui est le prix ; car sans la valeur vénale, il n'y auroit plus de lien ni de règle,

entre la consommation et la reproduction. Le prix est la mesure des richesses qui peuvent être reproduites, par l'équivalent que l'on retire de celles qui se consomment. Ainsi l'augmentation, ou la diminution du prix, décide du plus ou moins de richesses que l'on peut faire renaître annuellement. Le commerce, tant intérieur qu'extérieur, a pour objet le gain sur le prix, ou la non valeur des richesses commerciables. Ainsi notre commerce avec l'étranger doit toujours être par le profit qu'il procure, favorable à la reproduction et à l'accroissement de nos richesses annuelles. Mais un autre avantage de ce commerce est d'assurer à nos denrées le prix ou la valeur vénale la plus constante, et la plus avantageuse ; et par conséquent d'assurer plus invariablement leur reproduction.

Il paroît qu'il n'en est pas de même à l'égard de l'augmentation de la population ; parce que les ouvrages que nous achetons des autres nations, sont fabriqués par des ouvriers étrangers. Mais dans nôtre commerce réciproque, les nations étrangères achètent aussi des ouvrages fabriqués par nos ouvriers, ainsi ils nous occupent aussi des hommes, qui augmentent notre population.

Si on ne considère les hommes qu'autant qu'ils sont profitables à l'Etat, on voit que les ouvriers qui fabriquent chez nous des ouvrages ne sont pas plus utiles que les ouvriers des autres nations, qui fabriquent les ouvrages qu'elles nous vendent, puisque la consommation qu'ils font des denrées que nous leur vendons, et qui valent leurs ouvrages, nous est aussi profitable que si cette consommation se faisoit chez nous. Ainsi quoique nous n'ayons pas ces hommes, nous en retirons le profit, et ce profit étend chez nous la population ; car plus nous augmentons nos richesses, par l'étendue de la consommation de nos denrées chez l'étranger, et plus ces richesses accroissent notre population, par le gain qu'elles procurent à toutes les professions lucratives.

Un grand commerce extérieur de vin, (par exemple) occuperoit une multitude d'hommes à la culture des vignes, et cette culture peut être en effet très avantageuse à la France ; car il n'y en a pas qui exige plus d'hommes, qui soit plus profitable, et qui soit plus favorable à la population, par les richesses qu'elle produit.

Plus les hommes produisent de richesses, au delà de leur consommation, plus ils sont profitables à L'Etat, mais plus les hommes dépensent au delà de leurs revenus, ou consomment au delà de ce que leurs travaux sont profitables, plus ils sont onéreux à l'Etat.

On peut juger par ce principe général du meilleur emploi des hommes et de l'étendue de la population que peut soutenir un Etat. Il faut réduire les hommes relativement aux productions utiles aux hommes, à deux classes : les uns produisent effectivement les richesses, par leurs travaux, les autres contribuent auxiliairement à la production ou à la conservation des richesses par leur service. Un domestique qui prépare le dîner à son maître, les choses nécessaires pour sa subsistance, et pour ses autres besoins, épargne à celui-ci le tems qu'il emploierait à ces fonctions, et qu'il emploie à un travail productif : ainsi le domestique contribue auxiliairement au produit des travaux de son maître.

Il n'y a, rigoureusement parlant, que les hommes employés aux travaux, qui font naître les matières dont les hommes ont besoin, qui produisent les richesses : car tous les revenus des propriétaires et du Souverain, tout salaire des ouvriers, tous gages de domestiques, tous les gains des professions lucratives, se tirent de la valeur de ces productions. Ceux qui fabriquent des marchandises de main d'œuvre ne produisent pas des richesses, car leur travail n'augmente la valeur de ces marchandises, que du salaire qui leur en est payé, et qui se tire du produit des biens-fonds. Le fabricant qui fait des étoffes, le tailleur qui fait des habits, le cordonnier qui fait des souliers, ne produisent pas plus de richesses que le cuisinier qui fait le dîner de son maître, qu'un ouvrier qui scie du bois, que des musiciens qui exécutent un concert : ils sont tous payés sur le même fonds, et à raison des gains assignés à leurs travaux, et qu'ils dépensent pour leur subsistance : ainsi ils consomment autant qu'ils produisent : le produit de leur travail est donc égal aux frais qu'exige leur travail ; il n'en résulte donc aucun surcroît de richesses : il n'y a donc que ceux qui font naître des biens fonds des productions dont la valeur surpasse les frais qui produisent les richesses, ou les revenus annuels. Ainsi toutes classes de citoyens, excepté les ouvriers occupés unique-

ment à la fabrication et au trafic des ouvrages qui se vendent à l'étranger, tirent leurs revenus ou leurs gains des productions des biens fonds.

Les biens fonds fournissent la subsistance à ceux qui sont occupés à les cultiver, et donnent des revenus au souverain, et aux propriétaires et dixmes au clergé (1). La dépense de ces revenus forme les gains des citoyens qui exercent des professions lucratives. Ainsi la population du Royaume, s'accroît ou diminue à proportion que ses revenus s'accroissent ou diminuent. Cette diminution ou cet accroissement ne dépendent pas du peuple ; elles sont toujours l'effet du gouvernement d'un Etat. Cependant le gouvernement attribue le dépérissement de l'Etat à la paresse du peuple et les terres incultes semblent justifier le gouvernement : mais les hommes tendent tous à l'aisance et aux richesses, et ne sont jamais paresseux lorsqu'ils peuvent y parvenir : leur paresse ne consiste que dans leur impuissance, leur impuissance est l'effet du gouvernement. Elle produit le découragement et la désertion, les campagnes se dépeuplent et restent incultes, les villes rassemblent les hommes que les dernières ressources de l'Etat peuvent soutenir, et la population est aussi nombreuse qu'elle le peut être dans cet état de dépérissement.

Cependant, on se plaint que l'on manque d'hommes pour les travaux de la campagne, et on ne se plaint pas de ce que ces hommes manquent de richesses, pour reproduire des richesses. On voudrait beaucoup de bled, on ne sçait pas ce que la culture du bled coûte au laboureur. On empêche le débit de cette production, et on ne remarque pas que le laboureur n'a pas, année commune, pour ses travaux et risques, $\frac{1}{20}$ ^e du produit de la récolte : qu'il n'est pas possible de concilier un si petit profit avec l'accroissement de la culture de ce grain, dont le prix dégénérerait en perte, si on augmentait les récoltes : on n'aperçoit pas que la valeur vénale de ces récoltes, étant au dessous des dépenses, ruinent le cultivateur ; que la culture sera abandonnée, que les terres tomberont en non valeur, que les revenus du Roy et des propriétaires, et les gains de toutes les autres

(1) Cf. le *Tableau oeconomique*, avec ses divisions en classe productive, classe propriétaire, classe stérile.

classes d'hommes, seront anéantis ; que le Royaume se dépeuplera, *que si on n'abolit pas les impôts* à proportion de cette dégradation causée par les méprises du gouvernement, on accélérera plus rapidement la perte totale de l'Etat.

On attribue ingénument ce dépérissement à la paresse des habitants de la campagne et à leur désertion. M. Colbert, qui forma en 1666 le projet de sacrifier les revenus du royaume à l'établissement des manufactures de luxe, fit baisser le prix des grains pendant 10 ans, et ne trouva plus de ressource, pour soutenir la guerre, que dans les emprunts, et dans les traites avec les partisans, (voilà la 1^{ère} Epoque du bouleversement du gouvernement économique, établi par M. de Sully) (1).

On voudrait accroître la population dans les campagnes, et on ne sçait pas que l'accroissement de la population dépend préalablement de l'accroissement des richesses (2) ; que les hommes ne se multiplient, et ne multiplient les richesses que par le secours des richesses : qu'il ne faut pas s'occuper de la multiplication des hommes, mais de la multiplication des richesses : parce qu'on aura des hommes vraiment utiles, quand on assurera le succès de leurs travaux.

Il y a dans le royaume 30 millions d'arpens de terre cultivable qui sont en friche, et le reste est mal cultivé, parce que la culture des grains ne dédommage pas des dépenses, (voyez l'art. *grains*) (3). On fait arracher les vignes, et on défend d'en planter. La culture des vignes est celle qui peut occuper avantageusement un plus grand nombre d'hommes, qui favorise le plus la population, et qui peut procurer le plus grand commerce avec l'Etranger. Cependant on regrette la terre que la vigne occupe, on veut qu'elle soit semée en bled, tandis que la moitié de nos terres cultivables sont en non valeur, et qu'on borne la

(1) Les Gobelins furent fondés en 1667. Pendant les guerres l'exportation des blés fut souvent interdite pour « maintenir l'abondance dans le royaume et faire subsister avec plus de facilité les troupes des armées de Sa Majesté pendant le quartier d'hiver. » Delamarre, Traité de la police des grains. II. 792. (a° 1677).

(2) Cf. *Maximes générales du gouvernement*, Maxime XII : « Ce sont « moins les hommes que les richesses qu'on doit attirer dans les campagnes ». (Edit. Oncken, p. 333), V. aussi Maxime XXVI : « Qu'on soit moins attentif « à l'augmentation de la population qu'à l'augmentation des revenus ».

(3) Dans L'Encyclopédie. (Note de Quesnay).

culture des grains à la culture de la nation, et qu'il ne peut pas dans cet arrangement y avoir plus de bled qu'il y en a, puisque son prix dégénérerait en perte, et que la surabondance détruirait les revenus et dépeuplerait le royaume.

Examinons donc, quel est le prix fondamental du bled, et quel est le prix commun que le laboureur en retire ; vous verrez combien la culture du bled lui est infructueuse, et vous conviendrez qu'il est impossible qu'elle augmente, car on ne déterminera pas les hommes à se livrer à des travaux, et des dépenses ruineuses, pour eux et pour l'Etat.

Cependant vous aurés des famines, parce que la culture des bleds étant bornée dans les bonnes années à la subsistance de la nation, elle ne suffira pas les années de dizette : n'a-t'on jamais aperçu que tous ces désordres, ne sont que les effets des réglemens qui gênent le commerce, et la liberté du cultivateur.

Pour prévenir des dizettes qui n'arriveroient pas, on établit des loix, qui s'opposent à l'abondance et à la population, en s'opposant au débit des productions de la culture ; que l'administration subalterne peu instruite sur l'agriculture aye été surprise par des représentations particulières et spécieuses, et qu'elle aye obtenu l'établissement de ces loix destructives, dans un tems où les préjugés dominoient la nation ; ce sont des erreurs presque inévitables.

On ne doit pas être étonné non plus que les tribunaux se soyent livrés (1), qu'ils aient eux-mêmes rendu des arrêts pour faire arracher des vignes, et pour en borner la plantation ; et qu'ils aient fait exécuter rigoureusement ces arrêts, pour étendre la culture du bled dans un royaume où elle est restreinte par des prohibitions qui arrêtent le débit des grains, et où il y a tant de terres incultes que ces prohibitions ont fait tomber en non valeur.

On a voulu au préjudice des revenus de la nation, faire baisser le prix du bled, et on n'a jamais examiné le prix fondamental qui s'oppose invinciblement à une entreprise aussi peu réfléchie que l'étoient ces réglemens, qui autrefois taxoient le prix de la vente des denrées, qui retranchoient à l'Etat une

(1) Il doit manquer ici quelques mots.

partie de ses richesses qui ne consistent que dans le prix des denrées, qui en supprimant le profit diminueroient la production, et amèneraient des dizettes et des chertés, d'autant plus préjudiciables que l'autorité ne permettoit pas de les prévenir.

Toutes les opérations du gouvernement économique, qui ont pour objet l'accroissement de la population dans les campagnes ne doivent donc tendre qu'à procurer à la nation le plus grand produit possible de la culture des biens fonds, par le produit des denrées, et par la conservation des hommes et des richesses nécessaires pour les travaux, et pour les dépenses de de l'agriculture.

La culture la plus profitable est celle qui procure les plus grands revenus, qui produit des denrées les plus recherchées, et qui sont payées à plus haut prix par l'Étranger, et c'est aux particuliers qui en font les frais à en décider.

Si une terre, qui rapporteroit cinq septiers de bled, peut produire en d'autres denrées la valeur de 6 septiers de bled ; ne procureroit elle pas plus de bled, que si elle étoit effectivement ensemencée en bled ? ne demandera-t-on pas qui est-ce qui nous donneroit du bled pour notre consommation ? ce sont les nations qui n'ont pas moins besoin d'en vendre que nous aurions besoin d'en acheter et qui nous en vendroient à l'envie les unes des autres ; mais cette question est absurde, par rapport à nous, qui pouvons par l'étendue de notre territoire cultiver abondamment des productions de toutes espèces pour notre consommation, et pour en vendre aux autres, si notre commerce étoit libre.

Aujourd'hui, le gouvernement plus éclairé, juge mieux de l'emploi des hommes, des biens fonds, et des avantages de la liberté du commerce.

Les hommes qui produisent par la culture et par le commerce extérieur les richesses annuelles de la nation sont évidemment les plus profitables à l'État : ainsi plus la culture et le commerce extérieur peuvent employer d'hommes à profit, plus ils peuvent augmenter nos richesses et notre population.

Les terres cultivées avec le secours du travail des animaux

(1) Voyés les art. *Fermiers, Grains, Impôts* etc., dans l'*Encyclopédie*. (Note de Quesnay).

occupent moins d'hommes, que celles que les hommes cultivent avec leurs bras ; et celles qui sont cultivées avec des chevaux en occupent moins aussi que celles qui sont cultivées avec des bœufs. Mais moins la culture des grains peut occuper d'hommes, plus elle est profitable à l'État.

Les frais qui surchargent le prix des productions, et qui n'augmentent pas les productions, doivent être supprimés autant qu'il est possible ; mais le défaut de richesses des cultivateurs les assujettit, dans l'emploi des hommes pour la culture, à des frais disproportionnés au produit, et qu'ils éviteroient, si leurs facultés secondaient mieux leurs travaux. (voyés. art. *grains* dans l'*Encyclopédie*).

La culture des vignes, et toute autre culture que les hommes ne peuvent exécuter qu'avec les bras, sont celles qui occupent le plus d'hommes, et qui exigent par conséquent de plus grands frais ; mais ces frais sont inévitables, et doivent entrer nécessairement dans le prix des productions de ces sortes de culture, ainsi les hommes y sont employés avantageusement. Ce genre de culture peut donc contribuer à la population des campagnes plus que celle des grains ; dans la culture des grains, le travail d'un homme est plus profitable que dans la culture des vignes. (voyés le produit de la culture des grains à l'art. *grains*.) Cependant la culture des vignes n'en est pas moins avantageuse à l'État. Car par tout où le travail des hommes est nécessaire, et produit plus que ces hommes ne consomment, l'État en retire un profit qu'il doit étendre autant qu'il est possible : car les productions et la consommation que l'on obtient de ces mêmes hommes utiles qui consomment, qui préparent, ou qui commercent les produits de ceux là, et qui pourvoient réciproquement à leur consommation et à leurs besoins. (1)

(Voyés le produit du vigneron à l'art. *impôt*.) Les hommes, occupés au gouvernement et à la multiplication des bestiaux, forment encore une classe d'hommes producteurs, qui tient à la culture des terres ; parce que les bestiaux fournissent des engrais aux terres, et procurent de riches moissons ; parce

(1) Cf. Herbert, *Discours sur les vignes* (1756), qui critique vivement la politique économique restrictive et montre à quelles conséquences absurdes elle conduit en ce qui concerne la culture des vignes.

que la culture leur fournit des grains, et des fourrages pour leur nourriture, dans les tems de la neige, et la rigueur du froid qui leur interdit les pâturages.

Les bestiaux forment un genre de production très profitable dans un Etat bien gouverné : Mais c'est aussi l'objet le plus exposé aux désordres des impositions arbitraires, et des vexations qui s'exercent sur les habitants des campagnes. Les bestiaux, par leur valeur et par la facilité de les élever, sont les effets que l'on envisage dans les impositions de la taille, des droits de gabelle, dans les extorsions des commis des fermes, dans les frais exigés par les receveurs, dans les amendes infligées par l'administration arbitraire, ensorte que la Vache d'un paysan lui attire de toutes parts de vexations, jusques à ce qu'elle lui soit élevée ! Ainsi quand le gouvernement ne veille pas à la conservation de ces richesses productrices, tout dépérit dans les campagnes, les terres manquent d'engrais, et restent incultes, le paysan est sans ressource : les viandes, ce genre d'aliment qui seroit un des plus grands produits pour la consommation, deviennent si rares que l'usage en est retranché au bas peuple ; c'est à dire à presque tous les hommes ; les laines et les autres produits des bestiaux diminuent dans la même proportion ; et la nation perd des richesses immenses, qui contribueroient le plus à l'aisance des habitants de la campagne, aux revenus des biens fonds, à la conservation et au bonheur des hommes, à l'accroissement de la population et à la prospérité de l'Etat : Mais il n'y a que les biens bien administrés qui puissent jouir de ces avantages. Ils ont attiré fortement l'attention du Gouvernement d'Angleterre : on sçait à quel degré ils ont étendu ce genre de richesses ; et dès le 14^e siècle, selon le rapport d'un auteur de cette nation, l'Angleterre retiroit déjà annuellement de ses laines 10 millions de Livres sterlings, ou 230 millions de Livres tournois.

Mais les progrès de ce genre de richesses, ont depuis été portés si loin qu'elles forment aujourd'hui, outre la consommation du pays, une des principales branches du commerce, extérieur de cette nation : or telles sont les richesses en bestiaux telles sont aussi les richesses de l'agriculture ; et telles sont les richesses de l'agriculture, tels sont aussi les revenus de la nation, l'état de la population, et la puissance du souverain.

Entre tous les hommes qui produisent par leurs travaux, ceux qui ne consomment que ce qu'ils produisent et tout ce qu'ils produisent sont les moins profitables à l'Etat ; tels sont les paysans, les pauvres, qui ne cultivent que quelques productions de vil prix, qui s'en nourrissent, qui ne vendent rien, qui n'achètent rien, qui ne servent à rien aux autres hommes, et qui ne sont occupés uniquement qu'à pourvoir difficilement et misérablement à leurs besoins : ces hommes, qui se multiplient à proportion que ceux qui les gouvernent les ruinent et ruinent l'Etat, périssent enfin, et le territoire abandonné, ne soumet plus que des friches à la domination du souverain.

Les hommes occupés à la pêche doivent être mis dans la classe de ceux qui produisent ; quoique la pêche ne soit pas comparable à l'agriculture, elle doit être regardée comme une partie très profitable. On estime la pêche des maquereaux et des harengs du seul département de Dieppe, à plus de 13 millions : On peut juger de là, jusques où peut aller le produit de la pêche de tous nos ports : mais la pêche en pleine mer, c'est à dire de la baleine, de la morüe etc., est un objet beaucoup plus considérable ; ainsi cette partie mérite une grande attention, elle est la première école des hommes qui se forment pour la marine ; et elle feroit des progrès beaucoup plus étendus sans les droits exorbitans qu'on y a imposés ; si ces droits étoient moins onéreux, la pêche augmenteroit beaucoup ; la quantité de la denrée plus multipliée produiroit le fonds même d'imposition ; et cette partie occuperoit un plus grand nombre de matelots, et procureroit un accroissement de richesses pour la nation. Mais les intérêts des particuliers ne se prêtent pas aux vues du bien général. On ne peut attendre ces avantages que de la sagesse du gouvernement.

On doit aussi rapporter à la même sagesse, le produit des travaux des hommes occupés à tirer les minéraux et les métaux des mines (1). Cet emploi des hommes, est encore une source abondante de productions et de richesses, qui ne sont pas à la vérité des richesses, alimentaires, ou de premier besoin, qui

(1) Dans ses autres écrits Quesnay parait avoir perdu de vue la pêche et les industries extractives qu'il range ici au nombre des industries productives.

dans l'ordre de la nature sont les plus précieuses ou les plus nécessaires : Mais dans l'ordre des sociétés commerçantes, il ne faut pas se régler sur l'ordre naturel ; car les productions ne sont effectivement des richesses commercables, qu'à raison de leur prix. Ainsi il n'importe de quelle nature elles soient, et quel soit leur usage, pourvu que chacune d'elles puisse être échangée par l'entremise de l'argent, ou par troque, en toutes autres richesses que ce soit, conformément au prix qui lui est assigné. C'est à chacun à les préférer les unes aux autres, relativement à leur usage. Mais en les considérant comme richesses commercables, il faut les évaluer relativement à leur prix, et dans ce cas le bled, le fer, le vitriol, le diamant sont également des richesses dont la valeur ne consiste que dans le prix. Ainsi qu'elles que soient les productions qu'une nation commerçante puisse se procurer par ses travaux ; les plus profitables pour elle, seront toujours celles qui formeront de plus grandes richesses, par l'abondance, par le prix, et par moins de frais, et c'est à chaque particulier à régir lui-même ses travaux et ses dépenses pour les productions qui peuvent lui être les plus profitables, selon ses facultés, et selon les lieux et les propriétés du territoire, dont il veut tirer le produit le plus avantageux. S'il se trompe, son intérêt ne le laissera pas longtemps dans l'erreur (1).

Les négocians doivent être mis dans la classe des hommes qui produisent (2), pourvu qu'ils contribuent à l'abondance, par

(1) Cf. *Maximes du gouvernement*. Maxime XIII : « Que chacun soit libre de cultiver dans son champ telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain lui suggèrent pour en tirer le plus grand produit possible. » (Edit. Oncken, p. 333-334).

(2) Cette phrase étonne profondément sous la plume de Quesnay qui partout ailleurs considère les commerçants comme une « classe stérile ». N'est-elle pas aussi en contradiction avec ce que l'auteur dit *supra*, p. 27 ? Dans la Table des matières, ils figurent comme « négocians bien intentionnés. » C'est peut-être le sentiment de cette contradiction avec ses théories ultérieures qui a causé la disparition de l'article « Hommes ». Selon la « *Philosophie rurale* » ch. V. p. 51, « Le commerce, proprement dit, est un *service public*, qui consiste à acheter des denrées ou marchandises aux lieux de leur production, à les transporter et les vendre aux lieux de leur consommation. Ainsi une Nation ne doit regarder l'exercice du commerce que comme un service public, dont elle paye la distribution à ceux qui l'exécutent, et dont elle ne tire aucun produit net en accroît de biens etc. »

le bon prix que doit procurer le commerce avec l'étranger ; mais on voit partout dans leurs écrits qu'ils pensent autrement sur les avantages de leur commerce, et on voit que leur profit leur fait oublier entièrement les intérêts de la nation. Selon eux c'est le bas prix qui favorise le commerce : le commerce disent-ils, augmente le débit, le débit procure l'abondance, et l'abondance fait baisser le prix : ainsi pourvu que leur commerce augmente, et qu'ils achètent à bas prix, toutes leurs vûes sont remplies : car le débit que le commerce augmentera, procurera l'abondance qui fera baisser le prix des productions des biens fonds de la nation ; le bas prix de l'achat leur favorisera la vente chez l'étranger, leur assurera l'avantage sur la concurrence avec les autres nations rivales : il fera tomber le commerce de ces nations, ou les ruinera en diminuant leurs gains, et en les forçant à baisser le prix de leurs marchandises.

Voilà les maximes que nos négocians ont toujours tâché d'inspirer au gouvernement, sur le commerce d'exportation, pour obtenir des réglemens et des prohibitions, et former des compagnies privilégiées, afin de se procurer de grands gains sur l'achat de nos denrées, et pour nous vendre fort cher celles qu'ils nous rapportent. Ils veulent qu'on interdise l'entrée de nos ports aux vaisseaux étrangers. Nous ne pouvons pas disent-ils, profiter des gains du fret, en concurrence avec les Hollandais, à cause de leur épargne dans les dépenses de la navigation. On voit par toutes ces raisons que nos négocians ne sont occupés que de leur fortune, au préjudice de la nation et des avantages du commerce en général.

Ils nous font espérer que leur commerce procurera l'abondance par le débit, et que cette abondance, fera baisser le prix des denrées, non seulement en France, mais aussi chez les autres (nations) commerçantes. L'abondance, il est vrai, peut faire tomber les denrées en non valeur : mais la non valeur ne peut pas procurer l'abondance : car les dépenses nécessaires pour la production des denrées leur donnent un prix fondamental, et le prix de la vente dégénère en perte, lorsqu'il tombe au dessous de ce prix fondamental. On pourroit nous dire que le prix fondamental baisseroit à proportion que le prix des denrées diminueroit, parce que la subsistance des ouvriers seroit moins chère. Mais il faut comprendre dans le prix fondamental, les

impositions et le fermage des terres : ainsi on ne peut faire baisser les frais, de la production qu'en diminuant les gains des habitants des campagnes, les revenus des propriétaires des biens fonds, et les revenus du Roy. Or si vous comparés ces effets destructifs avec l'abondance chimérique que l'on vous promet, vous apercevrez aisément que le système des commerçants, n'a pas pour objet le bien public.

Mais ne devons nous pas regarder comme un grand avantage la ruine du commerce des autres nations maritimes, qui souffriroient les mêmes dommages que notre commerce nous causeroit à nous mêmes ? Quel avantage nous reviendrait il de nous ruiner, pour ruiner les autres ? nous ne pouvons pas même leur nuire, autant que nous nous nuirions à nous mêmes. Mais quand le mal deviendroit égal de part et d'autre, nous ne tirerions, pour nous, que du mal sans aucun profit. Nous ne pourrions avoir en vue, dans cette mauvaise intention, que les Hollandais et les Anglais.

Les Hollandais sont des interpoles ou des trafiquans, qui achètent des denrées pour les vendre (1). Ils régulent toujours le prix de l'achat sur le prix de la vente : ce n'est pas leurs productions qu'ils vendent ; la diminution des prix, ne diminuera ni leurs revenus, ni les profits de leur commerce. Le commerce des Anglais consiste en grande partie (il est vrai) dans le débit de leurs productions : mais il s'étend aussi sur beaucoup d'autres branches, où ils ne se trouvent pas en concurrence avec nous, et qui ne souffriroient aucun changement du bas prix des denrées que vous vendriez à l'étranger : ainsi le désavantage ne retomberoit qu'en partie sur eux, et porteroit entièrement sur nous.

Mais notre commerce maritime n'augmente-t'il pas notre puissance vis-à-vis d'autres nations voisines, privées des avantages de la navigation ? Car l'Angleterre forcée de faire de plus grandes dépenses sur mer, pour résister à nos forces maritimes, ne leur prodigueroit plus ses richesses, pour nous susciter

(1) On distingue dans la *Philosophie rurale*, ch. XI, p. 340 entre « le Commerce de propriété ou de première main » et « le commerce mercenaire ou de revendeurs ».

des guerres par terre ; comment nos commerçants ont ils donc pu nous persuader que nous devons faire baisser le prix de nos denrées, de diminuer nos richesses, et de nous faire perdre les avantages d'un commerce qui nous est commun avec quelques autres nations maritimes, sous prétexte de nuire à une nation rivale, en nous ruinant nous-mêmes, et en nous affaiblissant vis à vis toutes les autres ?

Notre commerce maritime ne peut donc nous être avantageux, que par le haut prix des denrées que nous vendons, et par le bon marché de celles que nous achetons. Quand les négociants suivront ces principes, ce seront des hommes qui travailleront à enrichir la nation ; des hommes dignes de la considération des citoyens, et qui mériteront qu'on leur décerne des honneurs.

On peut rapporter à la classe des négociants les interpoles et les trafiquans qui achètent des nations étrangères pour vendre à d'autres nations étrangères ; et les fabriquans, qui font des ouvrages qui se vendent à l'étranger, parce qu'ils procurent à leur nation un surcroît de richesses, qu'elle acquiert par les gains qu'ils retirent à l'étranger, et qui se dépensent chez elle : Mais ce produit n'a lieu pour cette nation, que lors qu'elle surabonde en hommes.

Ordinairement les interpoles ou trafiquans, n'ont presque point de territoire : ils habitent des villes maritimes, où ils peuvent faire facilement leur commerce par la mer ! tels sont les Hollandais, les Hambourgeois, les Génois, etc. Cette source de commerce est aussi la ressource des nations où le despotisme anéantit l'agriculture, où les hommes ne peuvent avoir d'autres richesses que celles qu'ils peuvent cacher ou transporter : tels sont les états barbaresques, la Turquie, la nation Juive etc. qui au moyen de la navigation, des caravanes, des correspondances réciproques soutiennent leur commerce à la faveur des (villes) où ils se retirent, et où ils sont moins exposés aux vexations de la tyrannie du despote, et de ceux qui sont revêtus de son autorité, parce que les villes, surtout les capitales, exigent des égards.

Le pouvoir arbitraire, ne s'exerce pleinement que dans les campagnes : Mais les campagnes sont désertes. Cette domination n'ose s'exercer pleinement que sur les païsans, et ne

peut avoir d'autres succès que la destruction de l'agriculture, et de la dépopulation des provinces.

Le commerce de trafic est fort borné et n'est qu'une faible ressource pour de grands états. Car les nations riches par leurs productions et placées favorablement pour la navigation, font elles-mêmes le commerce de leurs denrées avec l'étranger : Elles resserrent beaucoup celui des interpôles, et la plus part n'en sont que les voituriers, et les commissionnaires. Leurs profits sont principalement établis sur l'épargne de la consommation ; ils n'ont point de denrées de leur crû, et ils ne peuvent gagner que par la vente de celles qu'ils achètent ; ainsi plus ils consommeroient, plus ils diminueroient leur profit. Au contraire une nation riche en productions, soutient ses richesses par la consommation, car la consommation soutient le prix des productions ! C'est leur destruction continuelle qui les fait renaitre continuellement ; et qui perpétue les richesses de la nation.

La fabrication des ouvrages qui se vendent à l'étranger, mérite peu l'attention des états riches en biens fonds ; surtout lorsque les hommes nécessaires pour les faire valoir, ne surabondent pas. D'ailleurs cet emploi des hommes occupés à travailler pour l'étranger est fort borné.

Toutes les nations sont toujours peuplées à raison de leurs richesses annuelles ; et ces richesses assurent à chacune le nombre d'hommes suffisants pour la fabrication des ouvrages de main d'œuvre dont elles ont besoin. Il n'y a que les riches qui font des dépenses recherchées ou de fantaisie, qui achètent des ouvrages de l'étranger. Ainsi le produit du commerce extérieur de ces ouvrages est toujours d'un fort petit produit dans un grand état, en comparaison du commerce extérieur des denrées du crû.

Qu'on nous exalte tant qu'on voudra le produit de nos marchandises de modes, de manufactures de soie, ou d'autres matières étrangères, et de toute cette petite mercerie ; nous trouverons toujours, abstraction faite des matières premières, que ce produit qui ne rend que le prix de la main d'œuvre, est un fort petit objet dans un grand Etat en comparaison des revenus que doivent produire les biens fonds.

Nous ne devons envisager nos ouvriers employés à fabriquer les ouvrages qui se vendent, à l'étranger, que comme des pen-

sionnaires qui nous payent leur consommation, avec l'argent qu'ils retirent de leur travail, et qui ne vaut que leur dépense.

La pêche qui est la plus petite partie de nos productions, qui est bien moins protégée que nos manufactures de luxe, qui est empêchée par des droits excessifs, qui attire bien moins notre attention, et qui est la pépinière de nos matelots est cent fois plus profitable que ces manufactures, qui emploient des hommes, que notre territoire ou notre marine, pourroit occuper bien plus utilement.

Les manufactures d'étoffes de soie, de coton et de laines étrangères ont tellement diminué l'usage de nos laines qu'il semble qu'on ait entrepris de détruire chez nous les troupeaux nécessaires pour fertiliser les terres et pour augmenter la consommation de la viande, qui est une des productions de premier besoin !

Tous ces avantages sont sacrifiés à l'apparence d'un commerce qui se réduit à l'achat des matières étrangères, dont la fabrication ne restitue à nos ouvriers et à l'Etat que les frais de leur subsistance ; pour les quelles nous avons arrêté le commerce extérieur de nos grains, et perdu le travail productif des hommes qu'on a détournés de la culture des terres, pour les employer à cette fabrication ruineuse.

On dira peut être que l'achat des matières premières de ces manufactures de luxe contribue, à la faveur du commerce réciproque avec l'étranger, à la vente des denrées de notre crû : Mai il nous seroit bien plus avantageux de les acheter toutes fabriquées, elles coûteroient deux fois plus (1) cher. Elles nous feroient vendre en échange beaucoup plus de denrées de notre crû, et elles étendroient moins chez nous ce luxe qui détruit nos troupeaux ; qui a rendu nos terres stériles, et qui occupe des hommes qui seroient employés à des travaux beaucoup plus profitables.

Ne nous amusons donc point, nous qui sommes si riches en biens fonds, à un petit commerce de luxe, qui ne rend que les frais de main d'œuvre ; fertilisons nos terres, vendons des grains, des vins, des chanvres, des étoffes de nos laines, le plus qu'il est possible. Le produit multipliera réellement les

(1) N'est-ce pas *moins cher* que veut dire Quesnay ?

richesses ; et ces richesses annuelles toujours renaissantes nous assureront des manufactures et des ouvrages d'industrie en tout genre. Car l'opulence est la mère des arts et du luxe (1).

Les propriétaires peuvent être regardés aussi comme des hommes qui produisent par la régie et l'amélioration de leurs biens : le Souverain même et ses ministres contribuent directement et généralement à l'accroissement des richesses par le gouvernement économique de l'Etat. C'est de là même que dépend la prospérité de la nation : mais il faut que l'administration ne perde point de vue la vraie source des revenus du royaume.

Avant la découverte de l'Amérique, l'Espagne tiroit ses richesses de l'agriculture, et sa population étoit fort nombreuse : mais, les mines du Pérou, étant devenues la source des revenus du Souverain et des grands du royaume, la culture a été abandonnée, les grands propriétaires, n'établissant plus leur fortune que sur le trésor royal, ont laissé tomber leurs terres en non valeur, le royaume s'est dépeuplé, son territoire fertile réduit en friche ne forme plus que de vastes déserts. La population s'est proportionnée aux richesses annuelles qui viennent des mines du Pérou. L'Espagne, tirant de cette source une centaine de millions, a perdu des milliards sur le produit de la culture des terres.

Quand les grands propriétaires d'un royaume n'ont point d'autre ressource que le produit de leurs terres pour soutenir leurs dépenses, ils soutiennent et protègent l'agriculture par leur crédit, contre les méprises de l'administration subalterne, le gouvernement en est averti et le désordre cesse : on conserve aux habitans de la campagne les facultés qui leur sont nécessaires pour faire valoir les biens fonds, pour payer les fermages et les impôts, et pour établir commodément leurs familles dans l'état où ils ont été élevés.

Les grands propriétaires, qui vont habiter leurs terres pour les entretenir, pour les améliorer, pour empêcher qu'elles ne

(1) Cf. *Dialogues sur le Commerce et sur les Travaux des artisans* ; — *Lettre et Réponse à la question sur les profits de la fabrication des bas de soie en France* ; — *Répétition de la question....* ; *Suite de la répétition de la question....* ; — *Question sur les deuils*. (Édit. Oncken p. 446 et s. ; 526 et s. ; 396 et s. ; 409 et s. ; 437 et s. ; 407 et s.)

soient dégradées par des fermiers trop pauvres ou trop négligents, se livrent aux dépenses nécessaires pour les réparations, pour les augmentations, pour les travaux qui peuvent assurer ou accroître les revenus, et pour prêter aux fermiers des secours dans les pertes qui leur arrivent : ils leur accordent des délais pour le paiement du fermage, quand les tems ne sont point favorables, pour la vente des denrées. Feu M. le Maréchal de Mirepoix (1) laissoit au régisseur de la terre de Mirepoix (2) un dépôt de 10 milles livres pour subvenir au secours des fermiers ruinés par des grêles, des mortalités de bestiaux, ou par d'autres accidents. Ce Seigneur disoit que ce fonds n'avait pas diminué, que les fermiers ont rendu fort scrupuleusement, et aussitôt qu'ils l'ont pu, l'argent qu'on leur avoit prêté. Si tous les grands propriétaires étoient aussi secourables, ils conserveroient à l'Etat une multitude de bons fermiers, qui périssent par les malheurs auxquels la profession du laboureur est exposée. Les maisons religieuses, qui possèdent des biens, aujourd'hui sont presque les seuls propriétaires qui remplissent les devoirs de ce genre de citoyens : leurs terres sont toujours bien entretenues, ils conservent leurs fermiers de père en fils, pendant plusieurs siècles. Ils se refusent à la concurrence abusive des fermiers qui se présentent pour augmenter inconsidérément le fermage ; le fermier qui cultive bien est assuré de jouir toujours du bon état de sa culture. Ils facilitent ses gains, en lui accordant pour ses paiements les tems favorables. Mais ordinairement leurs fermiers sont en état de payer régulièrement lorsqu'ils sont anciens, parce qu'ils ont eu le temps d'acquiescer paisiblement de l'aisance par leurs travaux et par le bon entretien des biens qu'ils cultivent ; et plus ils sont dans l'aisance plus ils sont en état de bien cultiver, de bien payer, d'attendre le tems favorable pour la vente de leurs denrées, et de soutenir les pertes auxquelles ils sont exposés. Ainsi un propriétaire qui

(1) Charles-Pierre-Gaston-François de Lévis, marquis puis duc de Mirepoix (1699-1757), ambassadeur à Vienne et ensuite à Londres, servit en Provence et à Nice pendant la guerre de succession d'Autriche, devint successivement gouverneur du Brouage, capitaine des gardes du corps, lieutenant général du Languedoc et maréchal de France.

(2) Mirepoix est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Ariège, dans l'arrondissement de Pamiers.

gouverne bien ses terres, qui en augmente le produit par les dépenses qu'il fait pour les améliorer, qui choisit de bons fermiers en état de bien cultiver, qui favorise leur dépenses et leurs travaux, en facilitant leur aisance, est un citoyen très profitable à l'Etat ; et plus il possède de biens, plus il coopère au produit des richesses annuelles de la nation, car plus il est riche plus il peut accroître ses revenus par l'amélioration de son bien. Et cette bonne conduite de la part des propriétaires, peut doubler et tripler la valeur des biens fonds du royaume. En Angleterre, les grands propriétaires habitent leurs terres une partie de l'année, et ils ont porté fort loin l'amélioration de leurs biens ; parce que dans ce royaume l'agriculture est la source de leurs richesses (1).

Les hommes qui produisent forment la partie fondamentale de la population ; les autres ne sont qu'une dépendance ou un accessoire toujours proportionné à celle là. Cette partie auxiliaire lui épargne le tems qu'elle seroit obligée d'employer à d'autres fonctions, nécessaires pour pourvoir à ses besoins, pour se défendre et pour conserver le produit de ses travaux, et les biens fonds qui sont la source des richesses qu'elle fait naître annuellement.

Tout homme qui participe aux richesses du royaume, et qui n'y contribue en aucune manière, est inutile à l'Etat. Cependant dira t'on, tout homme est profitable à l'Etat par sa consommation : oui, lorsqu'il restitue cette consommation par ses travaux, ou par son utilité en contribuant directement ou indirectement, à la production, de ce qu'il consomme, ou de ce qu'il s'approprie : car s'il ne rend pas à la masse des richesses la valeur de ce qu'il en retranche, il faut nécessairement qu'elle diminue ; mais s'il paye ce qu'il consomme, ne le restitue t'il pas par sa dépense ? non, s'il ne la gagne pas ; car s'il ne paye qu'avec le bien qu'il a en propriété, il rapporte tout au plus à la masse des richesses ce qui en est tombé à sa possession ; mais il ne sert

(1) Dans son article *Fermiers* Quesnay présente les maux de l'*absentéisme* comme étant seulement la conséquence de ce que l'on « protège plus les « citoyens que les habitants des campagnes » (Edit. Oncken, p. 189). Attribuer la misère de la population agricole à l'*absentéisme* serait « une idée trop bornée », ajoute-t-il dans l'article *Grains* (Edit. Oncken, p. 232-233). Ceci n'est évidemment pas en contradiction avec le texte ci-dessus.

point par lui-même à la reproduction de ce qu'il consomme, or les richesses ne renaissent et ne se perpétuent que par les travaux des hommes : ainsi tout homme qui ne travaille point au renouvellement des richesses qu'il s'approprie ou qu'il consomme, anéantit sans retour ce qu'il détruit par sa consommation. Il paroît à la vérité le restituer à la société en lui payant ce qu'il consomme, mais toujours est-il certain que la portion des richesses qu'il détruit par sa consommation sera de moins dans sa reproduction, s'il est vrai qu'il ne contribue point pour sa part, directement ou indirectement, à cette reproduction. Dirés-vous que les autres hommes les reproduiront sans lui : les autres hommes produiront à la vérité tout ce qui peut résulter de leur travail ou de leur utilité : mais ils ne reproduiront pas ce qu'il résulteroit du travail ou de l'utilité de cet homme, qui consomme et qui ne répare point ce qu'il consomme ; sa consommation est donc en pure perte, puis qu'elle manque dans la reproduction, mais s'il continue de consommer sans réparer ce qu'il consomme, il faut pourtant que cette portion de richesses soit reproduite, puisqu'il continue de consommer. Oui ; mais elle est prise sur le travail des autres hommes, et ce qu'il manque de produire directement ou indirectement, est toujours de moins : ainsi autant vaudroit que cet homme inutile, fût aussi lui-même de moins. Mais objecterés vous, les enfants, qui ne produisent point, consomment et ne sont pas regardés comme onéreux à l'Etat ; en effet on ne doit pas les regarder comme à charge à l'Etat, parce qu'on doit envisager l'homme par rapport à son utilité dans toute sa durée : alors on voit que son enfance et sa caducité, sont compensées par le tems de son utilité. On ne doit pas dire non plus que la consommation d'un étranger qui vient dépenser son argent chez nous, uniquement pour sa satisfaction, ne nous est pas profitable ; car on sçait qu'il nous paye sa consommation avec des richesses étrangères, et non pas avec les nôtres. Mais n'est-il pas avantageux aussi, me dira-t'on qu'un rentier oisif dépense son revenu ? Ce rentier est donc utile à l'Etat ; on vous niera la conséquence, ou l'on confond l'homme avec les richesses qu'il doit dépenser ; il est bien vrai que les hommes riches, qui ne contribuent en rien à la production des richesses, seroient des hommes fort nuisibles, s'ils ne dépensent pas leurs revenus :

Mais quoiqu'ils ne soient pas nuisibles jusques là, il ne s'en suit pas qu'ils soient utiles. Il seroit même avantageux qu'ils consommassent aussi le capital, qui en passant à des hommes laborieux le rendroient encore plus utile, au lieu que les richesses sont mal placées tant qu'elles appartiennent à des hommes oisifs qui personnellement ne sont d'aucune utilité et d'aucun usage. Heureusement ces hommes ne sont pas fort nombreux : car il y en a peu parmi les grands qui ne se dévouent à quelque emploi important, soit dans les grandes charges, soit dans le clergé, soit dans l'état militaire, soit dans l'administration du royaume, soit dans la magistrature, etc.

Ceux qui jouissent d'un patrimoine moins étendu embrassent des professions convenables à leurs facultés et à leur éducation : mais pour les hommes de fortune et de finances, et tous ceux qu'on appelle gens à affaires, on peut juger de leur utilité par la comparaison de leurs gains, avec la valeur de leurs travaux pour la prospérité de l'Etat (1).

Le gouvernement doit non seulement envisager dans l'emploi des hommes, leur utilité par leurs travaux actuels, mais encore plus, la grande utilité qu'on pourroit en retirer dans le royaume, selon l'état de population, par d'autres travaux plus avantageux, ou par l'épargne des hommes occupés en trop grande quantité à des travaux qui pourroient exiger moins d'hommes et moins de dépenses. Les hommes qui y sont employés sans nécessité sont dérobés à d'autres travaux, où ils seroient profitables à l'Etat. Les frais qu'ils ajoutent inutilement au prix des marchandises ou des denrées, en diminuent le débit et la production. Ceux qui sont plus attentifs aux progrès de la population qu'à l'accroissement des richesses, diront que ces frais même retournent au profit de l'Etat, puisqu'ils soutiennent une plus grande population, une plus grande consommation, un plus grand débit, et une plus grande production de denrées.

Tous ces avantages sont chimériques ; car des frais qui augmentent le prix des denrées, sans en augmenter la quantité, et sans augmenter les revenus des propriétaires, diminuent le

(1) Cf. *Maximes du Gouvernement....*, Maximes XXIX et XXX (Edit. Oncken, p. 337).

débit, la consommation et la production ; la consommation est proportionnée aux richesses des consommateurs, et ces richesses sont à raison des revenus de la nation. Or les frais n'augmentent point les revenus, au contraire ils les diminuent : car ils font baisser le prix de la propre valeur des denrées, en les surchargeant d'un surcroît de prix, qui les rendroit si chères qu'elles n'auroient pas de débit, si on n'en baissoit pas le prix le plus possible, au préjudice de la propre valeur des denrées : ainsi il est évident que les frais dont on pourroit éviter de surcharger les denrées et qui forment les gains d'un nombre d'hommes dont le travail ne vaut pas les gains qu'on leur paie, diminuent les revenus ou les richesses des consommateurs, et diminuent aussi le débit de la consommation et de la production de ces denrées.

La diminution des productions est une diminution de richesses ; or la population est toujours dans un état, à raison des productions annuelles et des revenus de la nation. Les hommes qui ne servent qu'à augmenter les frais des denrées, ou des marchandises, préjudicient donc également à l'accroissement des richesses, et à l'accroissement de la population. Ainsi toutes les machines qui peuvent servir à diminuer les frais du travail des hommes, et tous les canaux ou rivières qui évitent les frais qu'on payeroit à des voituriers procurent un prix favorable à la propre valeur des denrées ou des marchandises ; elles en favorisent le débit et la production ; ce qui augmente les richesses et par conséquent la population (1) car l'augmenta-

(1) On a interdit à Lyon, l'usage d'une machine inventée pour la fabrication du tafetas, qui auroit épargné le travail de beaucoup d'hommes occupés ; ce qui auroit diminué le prix de cette marchandise ; mais on a été embarrassé de ce que seroient devenus les hommes employés à ce travail, et qui n'avoient pas d'autre métier pour gagner leur vie ; il auroit fallu plutôt les nourrir le reste de leur vie que de supprimer la machine et de perpétuer ces ouvriers. Il en auroit moins coûté à les nourrir, même à ne rien faire, et à les éteindre, que de travailler toujours à les employer à des travaux onéreux. Les fabricans auroient travaillé pendant la vie de ces hommes à prendre comme auparavant, et comme on fait encore, les frais de leur nourriture sur le prix de la marchandise, supposé qu'on n'eût pas pu les employer à des travaux, ce qui ne paroît pas vraisemblable. On a, dit-on, rejeté le projet d'un canal de la Saône à la Loire sur les représentations des voituriers. Pour ceux là ils auroient pu devenir des laboureurs, et cet emploi auroit été très profitable.

tion des richesses produit une augmentation de dépenses, qui procurent une augmentation de gains à toutes les professions lucratives et y attirent une plus grande quantité d'hommes. Il n'est donc pas vrai que la population puisse s'étendre au préjudice de la production annuelle des richesses : la population qui consomme au delà de ce qu'elle doit produire, ne devient donc pas aussi nombreuse qu'elle pourroit l'être.

Cette vérité doit décider beaucoup de questions qui concernent l'épargne des frais qui augmenteroient le prix des marchandises de notre crû. On demande, par exemple, s'il ne seroit pas avantageux d'interdire le cabotage des Hollandois qui transportent d'un port de la France à un autre nos marchandises à moins de frais que nous ne ferions nous-mêmes. Car, dit-on, notre navigation perd un gain dont l'étranger profite : mais la nation profite aussi du bon marché qu'elle retire de son service : il faudroit décider entre l'intérêt général de la nation et l'intérêt particulier de la navigation. On dira, sans doute, que l'intérêt de la navigation influe tellement sur l'intérêt de la nation que l'un et l'autre doivent tendre également à la suppression du cabotage des Hollandois, car cette suppression favoriseroit les progrès de notre marine marchande et ceux de notre marine militaire. Elle favoriseroit les progrès de notre marine marchande en lui procurant des gains, qui augmenteroient cette partie si intéressante de notre navigation ; elle favoriseroit les progrès de la marine militaire parce qu'elle lui procureroit un plus grand nombre d'hommes à la manœuvre des vaisseaux, mais peut-on confondre le cabotage avec la marine marchande ; ne forme-t'il pas une partie à part, puisque son objet n'est pas le commerce avec l'étranger, et qu'il est borné au transport des marchandises, d'un port du Royaume à un autre, ce qui ne concerne que notre commerce intérieur ? Or l'épargne sur ce transport intéresse également le vendeur et l'acheteur de la

On avoit projeté aussi des conduites d'eaux pour toutes les maisons de Paris ; ce qui n'a pas été exécuté en considération des porteurs d'eau (*). Cependant on pouvoit exécuter ce projet lentement, et le nombre des porteurs d'eau, auroit diminué peu à peu, et se seroit éteint. Ainsi on peut toujours obvier à des inconvénients passagers pour profiter de pareils avantages. (Note de Quesnay).

(*) Sur ce projet de Deparcieux cf. Voltaire, *L'homme aux quarante écus* (*Œuvres complètes*, 1879, vol. XXI).

même nation ; et un surcroît de frais pour ce transport, quoique gagné par quelques Compatriotes, ne peut que leur être fort préjudiciable au débit, à la consommation et à la production des denrées : d'où s'ensuivroit nécessairement une diminution des richesses annuelles dans l'Etat (1).

C'est donc attaquer un Etat dans le principe que de diminuer ses richesses. Quant à la multiplication des matelots, c'est à la vérité un objet intéressant ; mais il dépend plus de la multiplication des hommes et des richesses que de la petite navigation du Cabotage. Si nous avons des richesses pour les bien payer, nous ne manquerons pas de matelots, surtout si nous favorisons les progrès de la pêche, qui en est la pépinière et en même tems une source de richesses. Mais si on prenoit pour les multiplier un expédient qui diminueroit les richesses, on diminueroit aussi la population ; car elle est toujours à proportion des richesses. Cet expédient seroit non seulement peu favorable aux vûes particulières qu'on se proposeroit, mais il le seroit encore moins au bien général. Ainsi en attendant du changement à cet égard, on peut au moins présumer que l'état actuel ne nous est pas fort préjudiciable.

Quand les campagnes sont maltraitées, appauvries, sans sûreté pour la culture des biens, et sans ressources pour les hommes qui les habitent, ils se réfugient et s'accumulent dans les grandes villes et se livrent en trop grand nombre à des états où ils sont peu profitables et même inutiles ou à charge aux autres citoyens. Mais surtout la classe des marchands en détail et la classe des domestiques sont beaucoup trop nombreuses.

Le marchand borné au commerce intérieur ne produit rien

(1) Cette question a été reprise dans le *Mémoire sur la nécessité de la concurrence du Frêt* 1766 et dans les *Ephémérides du Citoyen* de 1766 par M. Rousselin « Analyse des moyens pour et contre l'exclusion de vaisseaux étrangers dans l'exportation de nos grains » — par M. C. au sujet du cabotage des grains, — enfin, au mois de septembre 1766, « par un mémoire très profond, très riche et très chaud, dans lequel M. R. (que nous nommons aujourd'hui M. Q.) prouve par les raisons les plus fortes, qu'il est très nuisible de ne pas admettre les étrangers à la concurrence du frêt, pour l'exportation de nos grains ». (Du Pont de Nemours, *Eph. du Citoyen* 1769, p. xxxviii). — L'article dont parle Du Pont de Nemours seroit donc de Quesnay, encore que Oneken ne l'ait point reconnu ni publié.

rigoureusement parlant (1), il sert la nation et il est payé par la nation. La quantité de marchands et leurs gains sont si indéterminés et si indépendans d'aucun ordre convenable, que les marchands en détail de tous genres, peuvent se multiplier sans bornes ; et chacun d'eux tend au moins à défrayer sa famille par son gain ; ainsi plus ses familles surabondent, plus ce commerce devient cher et onéreux à la société. La facilité qu'ont les hommes, qui ont quelque argent, à se livrer au débit de quelques marchandises fait que la plus grande partie de ceux qui sont forcés de se réfugier dans les grandes villes, pour éviter les ruines dans les campagnes, embrassant cet état, ils y portent le peu de richesses que leurs pères employeroient aux dépenses de la culture : aussi les impositions arbitraires, le milice, les corvées, la gêne dans le commerce des denrées et des autres vexations des campagnes enlèvent et détournent de l'agriculture, les hommes et les moyens ! La multitude des marchands qui s'établissent dans les grandes villes augmente par le besoin de gagner, qui est proportionné au nombre, le prix des marchandises au préjudice des citoyens (2) ; et ce haut prix établi par la surabondance des marchands procure à ceux qui ont le plus de débit des fortunes nuisibles à l'Etat ; parce

(1) Nous voilà revenus au principe de la *stérilité* du commerce ; mais il est à remarquer 1^o que l'auteur dit « rigoureusement parlant », 2^o qu'il parle ici du commerce intérieur et non plus, comme à la page 59, du commerce extérieur. Il résulte donc de ces deux passages une distinction entre le commerce extérieur qui est productif, si du moins le négociant est bien intentionné (p. 61), et le commerce intérieur qui, rigoureusement parlant est *stérile*. Cette distinction, disparue de l'œuvre définitive de Quesnay, (V. notamment *Dialogue sur le Commerce*), se trouve encore dans une lettre de Quesnay à Mirabeau, que nous avons publiée dans l'*Economic Journal*, mars 1895, vol. V, p. 20-21 : « Souvenez-vous toujours de l'axiôme qui dit que quand la marchandise ne vaut pas les frais, il faut quitter le métier, cela est vrai sans exception. Mais si au moins la marchandise vaut les frais il y a une distinction à faire, savoir quand les frais nourrissent les hommes... Je veux faire transporter de loin les bois à Paris, et j'examine si les frais des charges n'enlèveront pas tout le profit, et ces frais qui nourrissent des chevaux et presque point d'hommes, sont d'un autre genre que ceux qui nourrissent des hommes et n'entrent pas dans mon zigzag sous le même point de vue ; car on y envisage les richesses par rapport aux hommes et les hommes relativement aux richesses, ce rapport est un des objets principaux du tableau. »

(2) Quesnay a fort bien vu que l'excès même de la concurrence dans le commerce de détail amène non pas le bon marché mais le renchérissement (par suite d'une entente expresse ou tacite entre les marchands).

que les gains qui forment ces fortunes excèdent de beaucoup les dépenses et la consommation de ces gros marchands.

Ces richesses accumulées et retenues forment des amas et des obstructions, qui s'opposent à la circulation des richesses, productives, qui doivent repasser perpétuellement par l'agriculture pour la reproduction des richesses annuelles et des revenus de l'Etat. (1)

Cependant ces fortunes destructives dans un Etat agriculteur sont regardées comme les effets de l'opulence de la nation, lorsqu'elles sont, au contraire, des causes d'anéantissement des richesses.

On ne doit pas envisager les fortunes des laboureurs comme celle d'un marchand en détail dans les villes ; un laboureur ne peut gagner dans une entreprise de culture qu'en travaillant au profit de l'Etat, et qu'en employant annuellement ses richesses au paiement du salaire des paysans qu'il occupe aux travaux de la culture ; ses gains successifs qui forment sa fortune, s'il parvient à s'en former une, ne sont pas le quinzième des productions qu'il fait naître annuellement, ainsi plus une telle fortune seroit considérable, plus elle prouveroit l'utilité de celui qui l'a acquise et le bon emploi des richesses qu'il a fait valoir pour se la procurer. Car les grandes dépenses pour la culture triplent et quadruplent le produit des terres, les dépenses insuffisantes pour une bonne culture ne rendent pas 30 % de plus que les frais, mais les dépenses portées au degré qu'il convient produisent 100 pour % de profit, en partie pour l'Etat et en partie pour le laboureur. Ainsi ce sont les richesses du laboureur qui assurent les revenus de la nation, la puissance du Souverain et la prospérité de l'Etat. La profession du laboureur est donc d'une bien plus grande considération, par son importance et par l'emploi des richesses, que celle d'un marchand qui s'établit dans des tems difficiles, où les papiers commercables se multiplient ; ce commerce, qui devient alors indispensable, détourne les richesses pécuniaires de la source productive ; non seulement des trésors des escompteurs ne contribuent point à la reproduction des richesses, mais ils

(1) Cf. *Maximes du Gouvernement*...., Maximes XXI et XXIII et *Dialogue sur le Commerce* (Edit. Oncken, p. 335, 336, 446 et s.)

enlèvent encore celles qui circulent, et pompent peu à peu tout le pècule de la nation.

C'est dans ces tems que la capitale rassemble tout l'argent du royaume. Les emprunts cependant deviennent difficiles pour les citoyens, qui n'ont que des hypothèques à proposer aux prêteurs. Il y a trop peu de profit alors à se réduire au simple intérêt de l'argent et à l'aliénation du Capital. Il faut éluder la loi pour assurer de plus grands gains et un prompt retour de l'argent. L'aspect de ces grandes fortunes de finance fait croire aux bourgeois peu clairvoyans, que la masse d'argent monnoyé a augmenté et que l'Etat a biens des ressources. Mais ces fortunes même ne sont pas comme ils le pensent des ressources pour l'Etat. L'agioteur s'enrichit continuellement dans les tems où il sait que le besoin de crédit soutiendra la valeur des effets qu'il escompte : mais il ne se dessaisit jamais de ses richesses, elles sont d'une nature à ne paraître qu'autant qu'il peut les exposer en sûreté ; mais quand il les resserre, on n'aperçoit plus que les suites fâcheuses du malheur du tems.

Ceux qui croient qu'il seroit avantageux, pour suppléer plus abondamment à l'or et à l'argent du Royaume, qu'il y eût constamment une certaine quantité de billets d'Etat ou autres papiers publics commerçables n'ont pas aperçu que ces sortes d'effets ne sont propres à entretenir un commerce onéreux, qui ne porte que sur la masse pécuniaire, qui ne produit rien, qui retient entre les mains des agioteurs de profession une partie de l'argent du royaume, et qui la détourne de la circulation par laquelle il doit être continuellement rapporté à la source des richesses réelles pour subvenir aux avances et aux frais nécessaires pour les faire renaître annuellement. L'argent n'engendre pas de l'argent ; ainsi un commerce factice, où l'argent est lui même la marchandise et la monnaie, ne peut enrichir l'escompteur qu'au préjudice de celui qui supporte l'escompte. L'état d'agioteur ne peut donc être dans la société qu'une profession dévorante. Le seul commerce qui doit procurer de l'argent, qui peut être favorable au vendeur et à l'acheteur, et qui est avantageux à toute la nation, est l'échange des marchandises avec de l'argent. Les papiers publics et commerçables ne peuvent être regardés comme un véritable supplément de richesses dans un Etat. Il suffit d'avoir des marchandises et

un commerce libre et facile, et on ne manquera pas d'argent.

Le peuple a été moins attentif à l'emploi des habitans des villes, qui surabondent dans le commerce de détail, et dans le commerce d'argent, qu'au nombre excessif d'hommes qui désertent les campagnes pour être domestiques à Paris. Il est vrai que ce seroit encore une perte pour les travaux de l'agriculture, si ces travaux leur procuroient constamment de quoi subsister, et s'ils n'étoient exposés à être enlevés par la milice, ou excéder de corvées qui les réduisent à la misère. Ils ne peuvent se livrer à l'agriculture pour eux-mêmes, s'ils n'ont pas les facultés nécessaires, ni pour les fermiers, si les fermiers ne sont pas par eux-mêmes en état de les employer et de leur payer un salaire suffisant pour leur assurer la subsistance dans tous les tems de l'année. Mais dans la plupart des provinces, les fermiers ou metajers ont tant de peine à faire subsister leurs familles, et tirent si peu d'argent de leurs grains, dont le débit n'est pas libre qu'ils ne peuvent faire travailler les paysans, si ce n'est à un prix si modique et si peu proportionné aux travaux pénibles de la culture que les ouvriers des campagnes ne peuvent soutenir tout ensemble les excès de la misère et de la fatigue. Rebutés d'un état si dur et si pauvre, doit-on s'étonner qu'ils préfèrent celui de domestique, à une condition si malheureuse ?

On ne peut pas porter l'humanité jusqu'à vouloir entreprendre d'arrêter cette désertion ! Si la contrainte suffisoit pour retenir les hommes, toutes les régions désertes seroient au moins peuplées de malheureux.

On pourroit peut être envisager ces royaumes où les paysans sont serfs des grands propriétaires et assujettis à ne travailler qu'au profit de leur seigneur, qui le réduit au nécessaire le plus étroit ; Mais une telle constitution qui n'est pas moins contraire à la domination du Souverain que désavantageuse à la prospérité d'un Etat, éteint toute émulation et toute activité : elle est d'ailleurs incompatible avec la navigation et le commerce : Cette tyrannie féodale, ne peut donc convenir à un royaume maritime ni à un gouvernement véritablement monarchique, c'est la liberté et l'intérêt particulier qui vivifient les Etats.

En vain propose-t-on en France de bannir des villages les maîtres d'école ; ce petit moyen si applaudi et si absurde ne

feroit sentir qu'un surcroît de dureté ! que les paijsans malheureux sachent ou ne sachent pas lire, il suffit qu'ils sachent que Paris est une ressource pour eux, qu'ils y aient déjà des parens ou des compatriotes, qui les y reçoivent et qui les placent ; rien ne peut militer contre ces moyens, que ce qui peut adoucir leur état. Dans les campagnes les paijsans sont fort attachés à leur contrée, et ils s'y fixent tant que la misère ne les force-pas de l'abandonner. Si la campagne perd ses habitants c'est qu'elle manque de richesses ; et les hommes y sont inutiles, s'ils ne peuvent au moins s'y procurer quelque aisance ; car sans l'aisance et la tranquillité, ils n'ont ni les facultés ni le courage de se livrer utilement aux travaux de la culture ; ainsi il n'y a point dans ces cas extrêmes de perte pour l'Etat, quand ces hommes dont la consommation est réduite aux plus mauvais alimens et aux vêtemens les plus mauvais, qui n'achètent rien, qui ne vendent rien, et dont le travail est si infructueux qu'il ne leur suffit pas pour satisfaire aux besoins les plus rigoureux ; ils abandonnent leur paijs et ils sont du moins ailleurs de quelque utilité ; car quoique la surabondance des domestiques coopère peu à la production des richesses annuelles, cependant elle y contribue en quelque sorte indirectement.

Il faut laisser aux riches la liberté des dépenses. Si le luxe les porte à nourrir et à payer des inutiles, il ne faut plus mettre, il est vrai, ces domestiques au rang des hommes qui coopèrent à la production des richesses ; mais on doit du moins les envisager comme des consommateurs qui procurent la distribution de l'argent des riches à toutes les professions lucratives ; car ces domestiques n'accumulent pas des trésors qui se déroberont à la circulation de la masse pécuniaire destinée à retourner continuellement à la source des richesses annuelles ; leur nourriture, leurs vêtemens, leurs gages, se réduisent à une consommation avantageuse. Le riche qui jouit ainsi de ses richesses, les rend à la société. On ne doit point gêner les riches dans la jouissance de leurs richesses ou de leurs revenus, car c'est la jouissance des richesses qui fait naître et qui perpétue les richesses ! Ainsi la surabondance des domestiques nécessitée par la misère à s'abandonner à la servitude, est moins désavantageuse, que s'ils restoit dans leur état de misère, et de non valeur. Il en est de ces domestiques, comme des ouvriers

occupés à la fabrication des ouvrages de luxe pour l'usage de la nation : car ces ouvriers ne sont utiles qu'autant qu'ils provoquent les riches à la dépense et qu'ils dépensent eux même le gain qu'ils retirent de leur travail. Les uns et les autres seront cependant mal employés dans un royaume qui n'est pas assez peuplé pour y faire valoir les biens fonds.

Mais quand le gouvernement renonce aux revenus des biens, qu'il borne par ses loix la culture de la terre à la subsistance de la nation, il y aura toujours à proportion de la population, si foible qu'elle soit, une grande partie des hommes qui ne peuvent être utiles que par leur consommation ; et même il peut y en avoir beaucoup aussi qui seront onéreux à la nation,

Si on ne s'oppose pas aux abus et aux désordres qui élèvent les uns à des fortunes destructives, et qui jettent les autres dans la misère et dans l'impuissance, c'est par ces désordres mêmes que le luxe est porté à l'excès qui force les citoyens de tous les ordres, à se livrer à des dépenses ruineuses ; parce que l'honneur et la considération ne résident plus que dans les richesses ; que les richesses confondent tous les états, qu'elles anéantissent les rangs, les distinctions, les vertus, le mérite, et toutes les qualités fondamentales de la société : qu'elles achètent les protections pour dépouiller le foible et pour enlever les emplois dûs à la capacité et aux services. Un dérèglement détruit le zèle du citoyen pour le bien général, rompt tous les ressorts de la politique intérieure du gouvernement, dérange tout l'ordre économique et bouleverse les Etats. Jamais Rome ne fut si riche et si somptueuse que lorsqu'elle dévastoit les provinces qu'elle avait assujetties à sa domination ; mais sa splendeur étoit la flamme de l'incendie qui consommoit les forces de l'empire et qui le soumit à la puissance de ses ennemis.

Dans le plus haut degré de prospérité en hommes et en abondance de productions, où une nation puisse parvenir, les hommes sont plus profitables à l'Etat par leurs richesses que par leur nombre ; car lorsque les richesses dominent, les hommes sont dans l'aisance et leur consommation, proportionnée à leur aisance, entretient l'abondance des richesses et la puissance de l'Etat. Mais si les hommes étoient surabondants, relativement à la plus grande abondance des richesses annuelles qu'ils puissent tirer des biens fonds et du commerce extérieur,

cette surabondance d'hommes ne pourroit plus contribuer à l'accroissement des richesses, elle ne pourroit contribuer par sa consommation, qu'à augmenter le prix des denrées : mais cette augmentation de prix n'augmenteroit point le fond des richesses, et les besoins, multipliés à raison de la surabondance des hommes, diminueroient l'aisance des uns et des autres ; et si cette surabondance étoit excessive, elle réduiroit leur consommation au nécessaire rigoureux. Ainsi la nation seroit pauvre dans cet état de prospérité : Chaque homme pourroit peu retrancher de sa consommation pour contribuer aux dépenses nécessaires pour le gouvernement et pour la défense de l'Etat : cette nation seroit forcée de réduire tous les produits des biens aux matières de premier besoin et d'y réduire aussi leur consommation : ainsi que cette population de la Chine, dont le vaste et fertile territoire suffit à peine à lui procurer du ris et quelques autres grains pour sa nourriture ; cette nation, qui est bien gouvernée, qui n'est point exposée aux guerres, et qui ne se répand point dans les autres païjs, s'est multipliée à un tel degré qu'elle surpasse la subsistance que fournit un païjs bien cultivée et fort abondant. Mais les circonstances qui favorisent cette population extraordinaire ne se trouvent point réunis dans les autres Etats.

Le despotisme des Souverains (1) et de leurs préposés, l'insuffisance et l'instabilité des loix, les dérèglements de l'administration, l'incertitude de la propriété des biens, les guerres, les impositions désordonnées détruisent les hommes et les richesses des souverains. Il n'y a presque point de nations dans l'univers qui soient parvenues à un degré de population suffisante pour faire naître du sol toutes les productions qu'il peut porter, ni les richesses nécessaires pour se procurer l'abondance qu'on pourroit en obtenir.

Cependant tout gouvernement désire toujours l'accroissement de la population, parce que les hommes multiplient les richesses : mais toujours trop avide de richesses, il enlève celles qui doivent concourir à l'accroissement des revenus de l'Etat et à l'accroissement de la population. Ainsi il s'appauvrit lui-même

(1) Dans ce fragment, Quesnay ne paraît pas encore avoir établi de distinction entre le *despotisme légal* et le *despotisme arbitraire*.

par son empressement à jouir des richesses présentes, au delà de la proportion de ce qui pourroit lui en revenir actuellement sans préjudicier aux progrès de l'agriculture, ou par la forme ruineuse des impositions mal administrées, ou par la violence et les frais excessifs de la perception des impôts, ou par les obstacles qu'on oppose au débit des productions, par le défaut de la liberté du commerce, ou par les droits imposés sur les denrées qui peuvent être vendues à l'étranger.

Ces droits mal placés détruisent par contre-coup les revenus du Roy, en ajoutant par eux mêmes, et encore plus par les frais de perception, un surcroît de prix qui s'oppose à la production et à la vente des denrées, principalement de celles qui manquent à d'autres nations et que notre territoire peut produire abondamment. Car ces denrées doivent être pour un état une source immense de richesses et le soutien d'une nombreuse population : non seulement par les hommes employés à produire ces richesses, mais encore par ces richesses elles-mêmes, dont les dépenses formeroient des gains à toutes les professions lucratives : *Quelle seroit en France l'abondance des vins* qu'elle peut produire, et qu'elle pourroit vendre aux nations voisines, à un prix qui leur seroit profitable et qui nous procureroit de grands revenus ; que de millions de richesses, que de millions d'hommes de plus !

Ce n'est pourtant que par le secours des richesses qu'un Etat agriculteur peut s'enrichir de plus en plus ; *car l'abondance des richesses contribue plus que l'abondance des hommes à l'accroissement des richesses ; mais d'un autre côté l'accroissement des richesses augmente le nombre des hommes dans toutes les professions lucratives*. La petite culture (par exemple) qui se fait avec des bœufs, par défaut de richesses, occupe beaucoup plus d'hommes, et profite beaucoup moins que la grande culture, qui s'exécute avec des chevaux (1). Celle-ci exige de plus grandes avances que celle-là, mais dans cette dernière, ces grandes avances peuvent produire cent pour cent, et dans la première

(1) Cette question est discutée en détail dans l'article *Fermiers* (Oncken, *Œuvres de Quesnay*, p. 164). Ce criterium de la petite et de la grande culture, fondé sur l'emploi des bœufs ou des chevaux, n'a pas été unanimement accepté par les disciples de Quesnay.

qui occupe beaucoup plus d'hommes, les frais ne produisent 20 pour % ; (*voyez article grains, oeconomie polit.* :) cependant celle qui occupe moins d'hommes procure une plus grande population, parce qu'elle produit des revenus et de la subsistance pour une plus grande quantité d'hommes (1).

C'est donc par le progrès des richesses, qu'une nation peut parvenir à de plus grands progrès de richesses, de population et de puissance ! c'est donc en vain qu'elle tendroit à multiplier les hommes sans s'attacher préalablement à multiplier les richesses.

Les Etats qui n'ont pas l'avantage de la navigation pour se procurer un grand commerce des denrées de leur crû ne peuvent presque point accroître leurs richesses ni leur population ; car, faute de commerce extérieur, elles (2) ne peuvent pas même étendre leur agriculture, de crainte que l'abondance ne fasse tomber les productions en non valeur, n'anéantisse les revenus des propriétaires et du souverain ; cette abondance, qui feroit tomber les denrées en non valeur, ne favorise pas non plus la population, car la pauvreté ne retient point, ni n'attire point les hommes : en effet, s'il y avoit à proportion plus d'hommes que de richesses, cette surabondance d'hommes ne serviroit qu'à appauvrir l'Etat de plus en plus ; car leur salaire diminueroit à proportion de leur nombre ; et leur consommation dimi-

(1) Les campagnes cultivées par de riches fermiers qui tiennent de grandes fermes, sont moins peuplées que celles qui sont cultivées par de petits fermiers ou métayers. Si on jette les yeux sur la carte topographique de la Beauce et du Pérche, la Beauce paroît déserte, en comparaison du Pérche ; dans la Beauce, il n'y a que de grosses paroisses, mais fort éloignées les unes des autres ; au lieu que les habitations sont très multipliées et fort peu éloignées les unes des autres ; mais les revenus des terres de la Beauce surpassent de beaucoup celui des terres du Pérche. Ainsi le Pérche, quoique plus peuplé que la Beauce, contribue beaucoup moins que celle-ci à la population du Royaume. On doit juger de l'usage des hommes dans les campagnes par leur emploi et par leurs facultés avec les quelles ils peuvent faire valoir les biens fonds. Car les plus grands revenus et la plus nombreuse population sera assuré (*) à un royaume dont les campagnes seront cultivées par de riches laboureurs. Il faut que les richesses du fermier soient consacrées, et que les revenus du propriétaire soient dépensés. Celles là produisent les revenus, et ceux ci, soutiennent la population (Note de Quesnay).

(2) Même remarque qu'à la note précédente.

(*) Les incorrections sont assez nombreuses dans ce texte qui parait avoir été un peu hâtivement écrit.

nuerait aussi à proportion de leur salaire, ce qui les réduiroit à un état de misère qui les forceroit de désertter le païs. Il en seroit de même de la diminution des revenus des biens fonds ; car les propriétaires diminuant leurs dépenses, les gains de toutes les professions lucratives diminueroient aussi, et la population dépériroit.

C'est ce qui arrive aussi à une nation maritime, qui peut se procurer, par l'étendue de son territoire, une grande abondance de denrées, et qui en défend l'exportation, ou qui en empêche le débit par les droits dont elle les charge : car le prix dégénère en perte pour le cultivateur, le revenu des biens est détruit, il n'y a d'autre remède que de rétablir le commerce, ou de borner rigoureusement la culture à la subsistance de la nation, et d'exposer le bas peuple dans les mauvaises années à des famines fréquentes. Mais la non valeur des productions est encore plus dangereuse : parce qu'elle fait cesser la culture, qu'elle anéantit les revenus et la subsistance de la nation, qu'elle diminue la population, et qu'elle ruine l'Etat.

Ainsi, quand l'exportation des grains est défendue, il ne faut pas se plaindre de ce que les habitants de la campagne ne défrichent pas les terres incultes, et qu'ils ne procurent pas une plus grande abondance de bled ! Car l'abondance avec la non valeur est pauvreté, parce que les denrées, quelque abondantes qu'elles soient, qui ne restituent que les frais, ne sont point une augmentation de richesses, elles ne produisent des gains et des revenus que lorsque leur valeur vénale surpasse les dépenses. Ainsi il faut examiner soigneusement si les dépenses n'excéderoient pas la valeur du produit, si un accroissement de culture ne détruiroit pas les revenus des terres aux quelles la culture a été bornée par la nécessité de retrouver le prix des grains, la restitution des dépenses, du paiement du fermage et des impositions, et le dédommagement des travaux et des risques des cultivateurs. On verroit alors s'il ne faudroit pas au contraire fixer exactement par des loix les bornes de la culture, suivant la conduite d'une nation fort éclairée sur les profits du commerce, qui jette à la mer certaines marchandises surabondantes pour soutenir le prix de celles qu'elle vend. Ces loix seroient plus judicieusement établies (1) que celles qui défendent de

(1) Quesnay incline donc, en cet endroit, à une intervention de l'Etat pour

vendre à l'étranger le superflu des productions, que procure-roient la culture des terres que cette prohibition destructive retient en non valeur, et plus judicieusement établie aussi que celles qui défendent de planter des vignes et qui ordonnent d'en arracher, afin d'augmenter les terres pour la culture du bled dont le débit est empêché : il y a déjà dans le royaume plus de trente millions d'arpens de terres incultes propres à porter du bled et qu'il ne faut pas cultiver, pour prévenir la perte que la non valeur de ce grain apporteroit dans les revenus (1) de la nation, et pour éviter la diminution de la population qui arriveroit nécessairement par la perte de ces revenus et la dégradation de la culture qui suivroit la diminution de la population.

Est-ce que l'on a cru, lorsqu'on a établi ces loix prohibitives, que le bas prix du bled favoriseroit l'abondance des grains et les progrès de la population ? ne pouvait-on pas y découvrir l'enchaînement des causes d'un dépérissement général ? Eh bien ! on peut se dispenser aujourd'hui d'approfondir ces causes : pour se désabuser d'un préjugé si dangereux, qu'on jette les yeux sur les provinces du royaume au delà de la Loire où, par le défaut du débit, le bled est le plus souvent en non valeur, et où le paysan gagne si peu qu'il ne peut pas même profiter du bas prix du bled pour se nourrir de pain de froment ; on verra que ces provinces sont les plus pauvres, les moins peuplées, et les moins cultivées. Il est bien malheureux pour la France, qui est un Etat maritime, agriculteur et commerçant, d'apprendre ces vérités par sa propre expérience ; il étoit si facile de les apercevoir chez les nations voisines, qui sont privées des avantages de la navigation (2).

FIN.

accroître le *revenu* du royaume. Elle ne devrait d'ailleurs se produire que si les grains surabondants ne trouvaient pas de débouchés à l'étranger, ce que l'auteur paraît en général, considérer comme invraisemblable.

(1) Dans cet article, Quesnay, qui parle sans cesse du *revenu*, ne semble pas encore avoir élucidé sa théorie du *produit net*. C'est sans doute aussi pour cette raison que n'apparaît pas la théorie de l'impôt unique sur le produit net.

(2) Quesnay fait allusion aux Etats germaniques. (Cf. aussi p. 17 de cet article).

TABLE.

Que l'augmentation de la population, le travail de la culture, le commerce et l'industrie sont les 4 sources des richesses d'un état économique . . .	6
Etat de la population en France depuis 1660 jusqu'en 1760. Réduite de 24 millions de personnes à 16, y compris les femmes et les enfants . . .	7
Que la culture des terres occupe au moins 1 million 500 mille hommes adultes . . .	9
Que celle des vignes en occupe autant . . .	9
Que l'administration de la Religion, la construction des habitations de la campagne, en occupe encore au moins 1 million, ce qui fait en tout 4 millions . . .	9
Que notre culture est réduite à la moitié, et qu'il ne reste qu'environ 2 millions d'hommes adultes, tant pour le commerce, la jurisprudence, les arts, les sciences, les manufactures, les collèges, les couvents, le clergé, la guerre, les habitants des villes, la marine militaire, et la marine marchande . . .	10
Que de 60 millions d'arpens de terres cultivables, il en reste la moitié en friche, et l'autre moitié mal cultivée . . .	10
Qu'il y a 600 mille âmes à Paris, y compris les étrangers ; on en juge par la consommation annuelle du bled, qui va environ à 81.250 muids ou 975 mille septiers . . .	11
Que le nombre des domestiques dans Paris va à 150 mille hommes . . .	12
Causes de décroissement et d'accroissement de population . . .	13
Que c'est dans les revenus que réside la puissance d'un Etat . . .	14
Que les revenus d'Angleterre sont aussi considérables que ceux de la France . . .	14
On estime la population de l'Angleterre à 7 millions d'âmes . . .	15
Que la dépopulation des campagnes, dans tous les cas, est contre le bien général . . .	16
Que depuis 30 ans la milice a enlevé des campagnes 200 mille hommes et a diminué la population de 800 mille . . .	16
Que la desertion des garçons de la campagne, pour venir servir de domestiques dans les villes, et éviter la milice, va à 400 mille hommes . . .	16
Que les forces maritimes assurent l'établissement et les progrès du commerce extérieur d'un Etat . . .	18
Que l'affoiblissement de notre marine militaire a occasionné l'étendue de la navigation Anglaise et de leur commerce à notre préjudice . . .	20
Que ce n'est que par le rétablissement de notre marine militaire que nous pouvons rétablir notre commerce extérieur . . .	21
Que la liberté du commerce entre les nations augmente les revenus de la nation et de l'Etat . . .	22
Que le prix fait la valeur vénale des richesses commercables . . .	23
Que c'est la disette ou la rareté qui augmente ou diminue le prix . . .	24

Que l'abondance, le bon prix et la consommation font l'opulence d'un Etat par la circulation de l'argent	24
Que le prix fondamental des productions de notre crû, et des marchandises étrangères, doit se régler sur ce qu'il en coûte d'avance, pour les faire venir ou croître	27
Que les provinces où les denrées sont à bas prix faute de consommation et de commerce extérieur sont toujours pauvres	28
Que les provinces qui ont un commerce libre d'exportations et d'importations sont riches, parce que les prix y sont beaucoup plus hauts, et qu'ils y varient très peu	29
Que les Anglais et les Hollandais, qui ont la liberté du commerce des grains, sont toujours dans l'abondance et ne sont point sujets à des dizettes ni à des famines comme nous	30
Etat des prix des bleds en France, année commune où l'exportation est défendue	31
Etat des prix des bleds en Angleterre, année commune où l'exportation est libre	32
Que l'exportation empêche les chertés excessives des bleds, les dizettes, les famines et fixe un prix réciproquement avantageux entre les nations.	34
Que l'accroissement de la population dépend de l'accroissement des richesses, de l'assurance, de la liberté des peuples et de leurs possessions.	38
Que l'état d'aisance que donne le commerce excite le bas peuple au travail	46
Que les impositions mal entendues tarissent la source des revenus des particuliers et de l'Etat	46
Qu'une nation ne peut être riche qu'en proportion des productions des terres	47
Que l'argent qu'on tire des mines n'est une richesse qu'autant qu'on peut le changer contre les vraies richesses, qui sont les productions de la terre nécessaires à la vie	48
Que le grand commerce extérieur des excédents de nos vins occuperait une multitude d'hommes à la culture des vignes, et procurerait aux particuliers et à l'Etat, des richesses immenses	51
Qu'il n'y a, rigoureusement parlant, que les hommes employés aux travaux des Terres, qui produisent les richesses	52
Que l'accroissement de la population ne dépend pas du peuple, mais bien de l'effet du bon gouvernement de l'Etat	53
Première époque du bouleversement du gouvernement économique établi par M. de Sully	53
Que la culture du bled est infructueuse au laboureur, dans l'état du gouvernement présent, et qu'il est impossible qu'elle puisse augmenter.	53
Que le gouvernement a voulu faire baisser le prix du bled sans avoir égard à son prix fondamental	55
Que la culture la plus profitable est celle qui procure les plus grands revenus, et que les revenus ne peuvent augmenter que par la liberté du commerce et la diminution des impôts	56
Que les terres cultivées par les animaux, sont plus profitables que celles qui sont cultivées par les hommes	56
Que les hommes occupés au gouvernement et à la multiplication des bœufs, sont très utiles, et tiennent beaucoup à la culture des terres ; et que toutes impositions et vexations y sont nuisibles	57

Que le gouvernement d'Angleterre a étendu ce genre de richesses au point qu'il produit annuellement, en laines, tant seulement 10 millions de livres sterling, ou 230 millions de livres de France	58
Que les hommes occupés à la pêche doivent être regardés comme très profitables à l'Etat, ainsi que ceux employés aux mines	59
Que les négociants bien intentionnés doivent être mis dans la classe des hommes qui produisent	60
Que nous ne devons pas regarder comme un avantage la ruine du commerce des autres nations maritimes.	62
Que notre commerce maritime ne peut nous être avantageux que par le haut prix denrées que nous vendons à l'étranger, et par le bon marché de celles que nous lui achetons	63
Que le commerce de trafic est fort borné, et n'est qu'une foible ressource pour de grands Etats	64
Que toutes les nations sont toujours peuplées à raison de leurs richesses annuelles	64
Que les étoffes de coton et de laines étrangères, sont absolument destructives à la production, et au commerce de nos laines	65
Que les propriétaires qui améliorent leurs terres doivent être regardés comme des hommes qui contribuent à la prospérité de la nation	66
Qu'avant la découverte de l'Amérique, l'Espagne étoit fort peuplée et plus riche qu'elle n'est aujourd'hui	66
Que les grands propriétaires qui favorisent leurs fermiers assurent leurs revenus	67
Que tout homme qui participe aux richesses, et qui n'y contribue en aucune manière, est inutile et onéreux à l'Etat et aux particuliers	68
Qu'on ne doit pas confondre le cabotage, avec la marine marchande	72
Quand les campagnes sont appauvries tout déperit	73
Que les richesses des laboureurs assurent les revenus de la nation et de l'Etat.	73
Que les agioteurs, financiers, ou traitants, ne s'enrichissent qu'aux dépens du peuple	75
Que les billets d'Etats et autres papiers publics sont à charge à l'Etat, et ne sont propres qu'à entretenir un commerce onéreux et à détourner la circulation de l'argent	76
Raisons pour quoi les campagnes se dépeuplent.	77
Qu'il faut que le gouvernement s'oppose aux fortunes destructives, qui élèvent les uns, en jetant les autres dans la misère, dérangent l'ordre économique et bouleversent les Etats.	78
Que l'empire Romain n'a été détruit et soumis à ses ennemis que par le luxe et les richesses des fortunes des particuliers, acquises aux dépens des peuples dévastés	79
De la population extraordinaire de la Chine	80
Que tout gouvernement qui charge trop ses peuples d'impôts, les met dans la nécessité d'abandonner la culture des terres, et s'appauvrit lui-même par son empressement à jouir du présent	81
Que la petite culture occupe beaucoup plus d'hommes que la grande, et que la grande est plus profitable	81
Que les Etats qui n'ont pas l'avantage de la navigation ne peuvent presque point accroître leurs richesses, faute de commerce extérieur	82

Qu'une nation qui peut se procurer une grande abondance de denrées, et qui en défend l'exportation, ou qui y met des droits ou des entraves, travaille à sa ruine	83
Que les denrées quelque abondantes qu'elles soient, qui ne restituent que les frais, ne sont point une richesse, et que c'en est une, lorsque leur valeur vénale surpasse les dépenses	83
Que toute prohibition de l'exportation des denrées et destructive pour le particulier et pour l'Etat	84
Que les provinces au delà de la Loire, sont très pauvres, par le défaut du débit de leurs denrées occasionné par les prohibitions, les impôts etc.	84

FIN DE LA TABLE.

UN PRÉCURSEUR DE LA POLITIQUE SOCIALE EN HONGRIE.

Le baron Jean de Dercsényi

par MANÓ SOMOGYI, professeur à l'Université de Budapest.

Le baron Jean de Dercsényi, dont le nom n'est pas assez connu, est une personnalité importante parmi les écrivains hongrois qui se sont occupés de science politique. En Hongrie ses œuvres ne sont pas passées inaperçues, elles n'ont pourtant pas suscité grand intérêt, ni au moment de leur apparition ni depuis ; et quoiqu'elles aient même été traduites en français, en anglais et en allemand, l'on ne rencontre guère le nom de Dercsényi dans les littératures étrangères.

Nous croyons que les œuvres politiques et sociales du baron de Dercsényi peuvent être lues de nos jours encore avec profit et intérêt ; aussi avons-nous pensé leur rendre justice en les tirant de l'oubli. Ce n'est pas seulement un sentiment de vénération qui nous a poussé à feuilleter ces pages jaunies, mais bien plutôt l'idée de faire œuvre utile en examinant quelque peu l'activité de ce précurseur de la politique sociale en Hongrie.

On ne peut cependant apprécier le mérite du baron de Dercsényi et juger de l'importance de ses écrits, qu'en cherchant quel était le *sens social* de ses contemporains et l'esprit social de son temps.

Dans la première moitié du XIX^{me} siècle, le *sens social* était partout très faible, toutefois, dans l'Europe occidentale, vers les trentième et quarantième années, les idées socialistes et communistes avaient déjà quelque importance et elles suscitaient une abondante littérature. En France, par exemple, parurent quantité de journaux, ainsi que d'opuscules et d'œuvres socialistes et communistes.

Les idées de Owen, Saint-Simon, Fourier, Weitling trou-